



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

L'ONE EN ACTIONS

2018

ONE.be



EDITO

2018 devait normalement constituer l'année de clôture du contrat de gestion de l'Office. Cependant, par souci de synchronisme, il était préférable d'attendre la constitution du prochain Gouvernement et le renouvellement de notre Conseil d'administration pour entamer la préparation du futur contrat de gestion de l'ONE. C'est ainsi que, en accord avec le Cabinet de la Ministre de l'Enfance, le Conseil d'administration de l'ONE actait fin 2017 la prolongation du contrat de gestion 2013-2018 via un avenant d'une durée de deux ans, soit pour les années 2019 et 2020, constituant ainsi une transition vers le prochain contrat de gestion 2021-2025. Cette année, il s'agissait donc de déterminer les actions à mener par l'ONE pendant la durée de cette prolongation.

L'occasion a été mise à profit par l'Office pour présenter ses priorités pour l'enfance. Ainsi, il a été décidé d'utiliser cette période de transition pour améliorer et réorganiser notre fonctionnement interne, et ce, afin d'offrir une assise solide aux grands chantiers actuels : la réforme des milieux d'accueil, y compris la poursuite du Plan Cigogne, le dossier médical informatisé de l'enfant, et un état des lieux de nos dispositifs de santé, essentiellement des PSE. En parallèle, le système d'informations et les ressources humaines seront renforcés pour soutenir plus adéquatement et plus rapidement encore les différents projets en cours. A travers cette réorganisation, l'Office marque sa volonté de maintenir une offre de services de qualité, qui répondent pleinement aux besoins des enfants et de leurs familles.

Le premier des grands chantiers prioritaires est évidemment celui de la réforme de l'Accueil de la Petite enfance. Après avoir obtenu l'accord du Gouvernement sur la note d'orientation de la réforme ainsi que sur la planification des investissements nécessaires à sa mise en œuvre dès 2019, le Conseil d'administration a demandé au groupe de travail « Réforme » de prévoir les premières actions à entreprendre. En décembre, celui-ci présentait la Charte du programme « Grandir Ensemble » déterminant ainsi

le cadre pour la coordination et le pilotage des différents projets de la réforme. Cette organisation permettra à l'Office d'avancer au fur et à mesure des décisions prises et des moyens octroyés dans le sens de la vision et des objectifs qui ont été fixés.

Un autre secteur de l'Accueil est également soumis à révision, celui de l'Accueil Temps Libre (ATL). A l'initiative de la Ministre de tutelle, une harmonisation des législations vieillissantes de l'ATL a été entreprise en 2018 en vue d'une simplification des procédures administratives tant pour l'ONE que pour les opérateurs. Pour aborder ce travail, l'ONE a procédé à une consultation du secteur qui a finalement abouti à une proposition de processus pour une refonte structurelle de l'ATL dans le cadre du prochain contrat de gestion.

En ce qui concerne le projet pilote de passage au statut salarié des accueillant.e.s conventionné.e.s, nous pouvons nous réjouir du franc succès rencontré par l'appel à candidatures lancé en janvier pour attribuer les 400 premiers postes. De nombreux services ont manifesté leur volonté de participation, et les premiers contrats de travail ont pu être signés rapidement. 300 postes supplémentaires sont déjà prévus pour 2019.

Pour répondre à la problématique des enfants hospitalisés faute de places dans des structures adaptées, l'Office a mis un dispositif en place afin de permettre l'utilisation des moyens octroyés par le Gouvernement pour l'ouverture de nouvelles places en milieux d'accueil. La Région bruxelloise restant la plus démunie à ce niveau, l'ONE a décidé d'y concentrer prioritairement les efforts en 2018. Des contacts ont été pris en ce sens avec les milieux d'accueil établis au sein des hôpitaux bruxellois.

Depuis plusieurs mois, une reprise du Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) « La Nacelle » par le CPAS de Mons avait été amorcée. Ce processus devait permettre une amélioration des conditions et de

l'offre d'accueil, notamment grâce à l'octroi de 8 places supplémentaires. En octobre 2018, le transfert de La Nacelle est enfin devenu effectif avec l'entrée en vigueur de la convention de reprise. L'aboutissement de ce projet est une bonne nouvelle d'autant que la reprise a pu s'effectuer dans les meilleures conditions, afin de préserver au mieux la qualité du travail des professionnels du SASPE, au bénéfice des enfants accueillis.

Cette année, l'ONE a pu également trouver une solution à un autre « dossier de reprise » en passant convention avec les coordinations anciennement reconnues par le Fonds d'Equipements et de Services Collectifs (FESC). Ces conventionnements se sont envisagés sur base de deux types de coordinations, les unes ayant reçu pour missions d'accompagner et mettre en réseau les opérateurs d'accueil d'enfants de 0 à 18 ans actifs dans leur ressort territorial, les autres étant chargées d'assurer des missions plus spécifiques en lien avec des thématiques prioritaires, comme l'accompagnement des pouvoirs organisateurs dans la transition vers le nouveau système d'accueil. Les premières conventions ont pris leurs effets en septembre pour 3 coordinations territoriales et 2 coordinations thématiques.

Au niveau du secteur de l'Accompagnement, de nombreuses avancées sont également à souligner.

Comme nous l'évoquions en introduction, le dossier médico-social préventif informatisé est l'un des chantiers majeurs menés par l'Office. Destiné à remplacer l'actuel carnet de l'enfant, il comprendra toutes les données de santé disponibles et sera utilisé, dans un premier temps, par les médecins et TMS des consultations pour enfants, avant d'être accessible à l'ensemble des professionnels de santé. Après l'analyse métier des besoins et exigences du projet finalisée fin 2017, l'Office a fait appel à l'ETNIC afin de compléter cette analyse par une autre d'ordre technico-fonctionnel en vue de la réalisation d'une solution informatique. Plusieurs scénarios ont été investigués, dont celui d'une collaboration avec la Fédération Régionale des Associations de Télémédecine Médicale (FRATEM). Des avancées significatives sont attendues dans les prochains mois dans l'espoir de faire aboutir le plus rapidement possible ce projet très important pour l'Office.

En ce qui concerne le secteur de l'accompagnement périnatal, il faut noter que le Conseil d'administration a marqué son accord en février sur la version finale du projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement des services, après plusieurs demandes de révision sollicitées par la Ministre de l'Enfance.

Par ailleurs, suite à l'appel d'offre lancé en début d'année, le Conseil d'administration a accordé un soutien financier à 4 nouveaux Services d'accompagnement périnatal afin de renforcer le suivi des familles les plus vulnérables.

Conscient de la situation de sous-financement structurel important dans laquelle se trouve le secteur de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'octroyer un premier budget complémentaire récurrent de 400.000 €

pour le soutien au renforcement des services PSE. Cet apport s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large de refinancement progressif du secteur qui sera inscrit dans le prochain contrat de gestion de l'ONE.

En parallèle, l'Office et les représentants du secteur ont élaboré un avant-projet de décret PSE pour faire suite à la 6ème réforme de l'Etat. Ce projet a fait l'objet de plusieurs modifications en 2018 à l'initiative de la Ministre de tutelle.

En outre, l'ONE a continué à œuvrer pour la stabilisation du programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le marché portant sur la consultation d'experts en soutien au programme a été attribué en août au Groupe Interuniversitaire d'Experts en Vaccinologie (GIEV).

A ce propos, il faut également savoir que l'ONE a participé à un large débat, initié par la Ministre de l'Enfance, sur la stratégie vaccinale à mener en Fédération Wallonie-Bruxelles contre le papillomavirus humain (HPV). Dans ce cadre, le Programme de vaccination a formulé une série de recommandations afin d'orienter la décision politique. Parmi celles-ci, retenons l'élargissement de la prévention à l'ensemble des cancers causés par le HPV ainsi que de la couverture vaccinale aux garçons.

En 2018, l'ONE a poursuivi d'autres nouveaux projets en matière de santé. L'ONE s'est notamment engagé dans un projet-pilote visant le dépistage néonatal systématique de l'amyotrophie spinale. Cette maladie rare, qui constitue la première cause de décès par anomalies génétiques, peut être dépistée dès la naissance et faire l'objet d'une prise en charge précoce. Un programme de dépistage expérimental a démarré dans le courant de l'année au centre de dépistage de Liège. Ce test qui se réalise au départ d'un échantillon de sang pourrait donc bénéficier de l'organisation du dépistage néonatal d'anomalies congénitales déjà en place pour être étendu rapidement à l'ensemble des naissances en Belgique.

En matière de soutien à la parentalité, notons simplement que l'Office a formulé, sur demande de la Ministre de tutelle, un projet d'arrêté d'agrément et de subventionnement des services spécifiques, en y intégrant les « Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP) » et les « Espaces Parents dans la Séparation (EPS) ».

Enfin, pour concrétiser les collaborations mises en place dans le cadre d'ONE Academy, plusieurs appels à projets ont été lancés. Une recherche portant sur « la question du genre dans les métiers de l'enfance et l'éducation du jeune enfant » a été attribuée en octobre 2018.

Cet aperçu des différents projets démontre que, cette année encore, l'activité de l'Office a été très dense. La fin du contrat de gestion 2013-2018 imposait à l'Office de boucler les missions qui lui avaient été confiées. ; voilà qui est fait ! Durant les mois à venir, l'objectif premier de l'ONE sera dès lors de se mettre en ordre de marche pour mener à bien les grands chantiers de la prochaine législature.

Claudia CAMUT
Présidente



ÉVÉNEMENTS CLEFS DE 2018

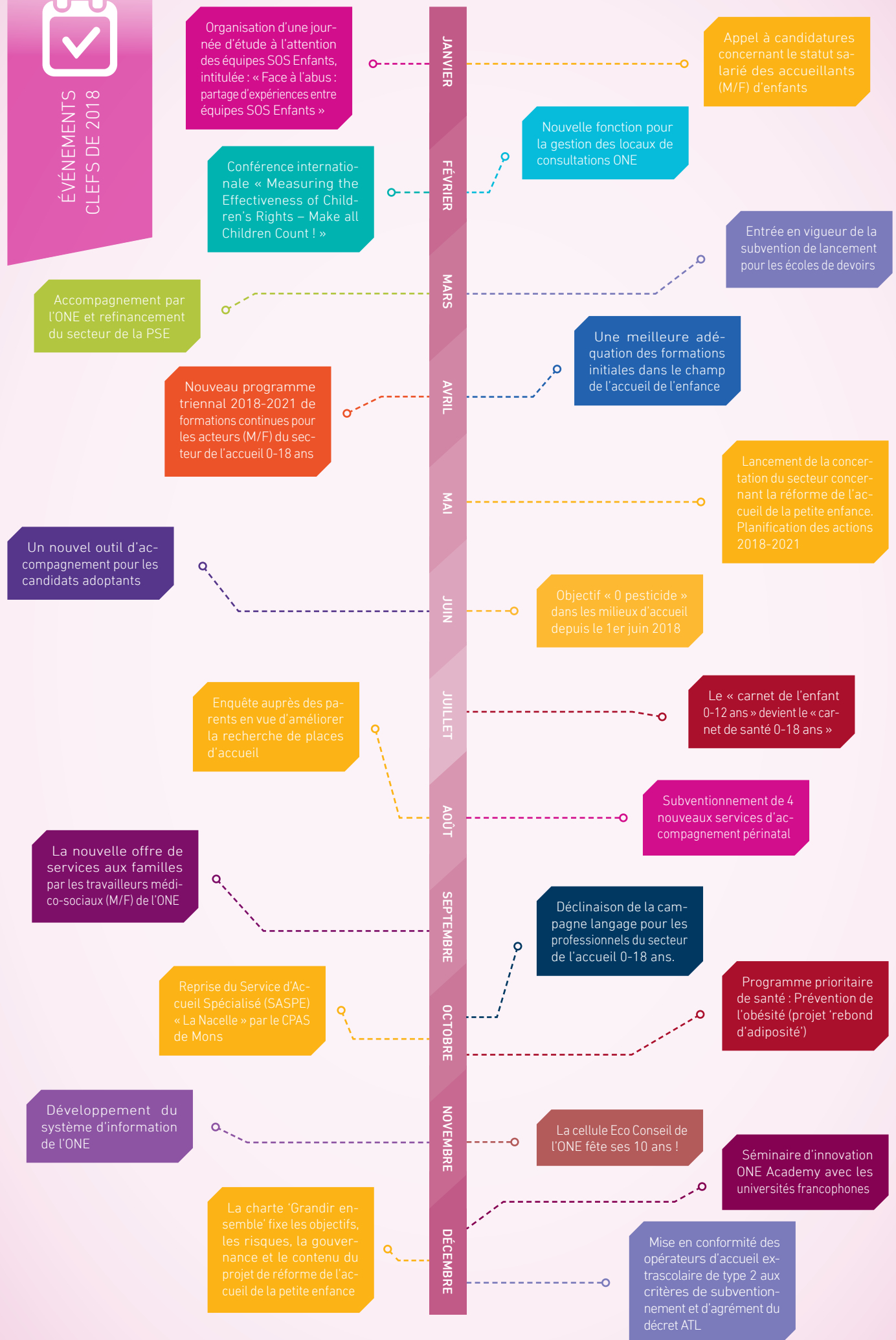


TABLE DES MATIÈRES

■ Organisation d'une journée d'étude pour les équipes SOS Enfants : « Face à l'abus : partage d'expériences entre équipes SOS Enfants »	8
■ Augmenter l'offre des services en périnatalité via un subventionnement de 4 nouveaux services d'accompagnement périnatal	9
■ Les locaux de consultation ONE la vitrine de l'ONE De nouveaux profils pour gérer les locaux de consultation ONE	10
■ L'effectivité des droits des enfants, une nécessité et une responsabilité de tous	12
■ Le financement du secteur des écoles de devoirs (EDD) augmente en Fédération Wallonie-Bruxelles	14
■ Accompagnement par l'ONE et Refinancement du secteur de la Promotion de la Santé à l'Ecole.....	16
■ Une meilleure adéquation des formations initiales dans le champ de l'accueil de l'enfance avec les exigences du métier	18
■ Formations continues destinées aux professionnels (m/f) de l'enfance et de l'accueil temps libre	20
■ Accueil de la petite enfance : premiers pas... ..	22
■ Un nouvel outil d'accompagnement pour les candidats adoptants	27
■ Deux outils pour la prévention et la promotion de la santé : un pour détecter un des signes avant-coureur de l'obésité ; l'autre pour le recueil, la transmission et la sensibilisation d'informations relatives à la santé de l'enfant	30
■ Développement du système d'information de l'ONE	33
■ Une nouvelle offre de service aux familles par les travailleurs médico-sociaux (TMS) de l'ONE	35
■ Suite de la campagne thématique de l'ONE (2016-2018) sur le langage	38
■ La cellule Eco Conseil de l'ONE fête ses 10 ans !	40
■ Séminaire d'innovation ONE Academy : Comment stimuler les échanges entre l'ONE et les universités francophones autour de la thématique du langage ?	42
■ Accueil extrascolaire : fin de la période transitoire pour les opérateurs de type 2	44
■ Gestion de l'institution	46
■ Organisation.....	47



ORGANISATION D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE POUR LES ÉQUIPES SOS ENFANTS : « FACE À L'ABUS : PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE ÉQUIPES SOS ENFANTS »

Début janvier 2018, l'ONE a organisé une journée de réflexion à l'attention des membres des équipes SOS Enfants. Cette journée portait sur les maltraitements sexuels et a permis aux professionnels des équipes SOS Enfants de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à leurs pratiques mais aussi, de se rencontrer et d'échanger sur leur réalité de travail.

UNE JOURNÉE BASÉE SUR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Cinq équipes SOS Enfants ont tout d'abord eu l'occasion de reproduire leur intervention déployée lors du **Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle (CIFAS) à Montréal**. Un congrès qui s'est voulu inclusif, en portant sur les adultes et les adolescents ayant recours à une sexualité abusive, de même que sur la recherche et les pratiques cliniques auprès des victimes d'agression sexuelle mineure ou majeure.

Le Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle (CIFAS) se déroule en alternance entre les continents européen et nord-américain et s'impose progressivement comme le rendez-vous incontournable de tous les professionnels, étudiants et chercheurs de la francophonie, impliqués dans le vaste champ des violences sexuelles quel que soit leur référentiel sanitaire, psycho-social, médical, judiciaire, pénitentiaire, criminologique...

Ensuite, deux autres équipes SOS enfants ont également présenté leur projet spécifique. L'équipe de Namur a présenté le chat « Maintenant j'en parle », une plateforme internet à destination des adolescents qui souhaitent entrer en contact de manière anonyme avec un professionnel à propos d'une maltraitance sexuelle. L'équipe de St-Pierre (GroupAdos) a, quant à elle, proposé une exposition et

l'intervention suivante : « Usage de la photographie et du récit dans la prise en charge d'adolescents auteurs de violences sexuelles : Hors-Cadre 2.0 ».

Qu'elles concernent les victimes ou les adolescents ayant recours à une sexualité abusive, chaque intervention démontre la spécialisation des équipes SOS Enfants en la matière et leur volonté de dépasser, au niveau conceptuel, l'habituel clivage dressé entre les victimes d'une part les auteurs d'autre part, en particulier lorsqu'il s'agit de maltraitance sexuelle intrafamiliale. Lors de cette journée du 18 janvier, elles ont eu l'occasion de présenter leurs postulats et modalités d'intervention permettant d'accompagner les familles confrontées aux abus intrafamiliaux et en particulier au sein d'une même fratrie.

« Souvent dévoilés tardivement, les passages à l'acte sexuel intra-fratrie pointent le symptôme de dynamiques familiales construites pour le faire taire. Rompant l'équilibre homéostatique, ils font figure de tsunami émotionnel et psychique, touchant chacun dans son identité et la place qu'il occupe au sein du système familial. Au sein d'un service ambulatoire chargé de la prévention et du traitement de situations de maltraitance sur mineurs, ces familles nous confrontent à un bouleversement émotionnel et nous plongent dans l'entremêlement de modalités relationnelles complexes. Coalitions et alliances, éclatement ou repli sur lui-même du système, différentes configurations se dessinent avec souvent pour point commun de figer l'un et l'autre des protagonistes dans un statut de bourreau et de victime, et confrontant les adultes à des choix impossibles » Magali Broquet et Gaetan Ducat-teew (équipe SOS Enfants Mouscron-Tournai).

La journée s'est clôturée par une discussion sur le modèle de la table ronde, lors de laquelle les échanges entre les orateurs et la salle ont confirmé l'intérêt de ces journées annuelles.

Des séquences filmées de la journée ont été publiées sur Youtube dans un objectif de formation continue à l'attention des professionnels.



AUGMENTER L'OFFRE DES SERVICES EN PÉRINATALITÉ VIA UN SUBVENTIONNEMENT DE 4 NOUVEAUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL

Le Gouvernement de la FWB a attribué une somme de 300.000 € à l'ONE afin de permettre le subventionnement de 4 services d'accompagnement périnatal, en complément aux 3 structures déjà financées précédemment.

Dans le cadre de son plan de mobilisation « Précarité, périnatalité, enfance » 2015-2018, l'ONE a rappelé combien il était nécessaire de renforcer les services s'adressant spécifiquement aux populations les plus précarisées.

Un premier renfort budgétaire avait déjà permis à l'ONE, en 2016, de subventionner 3 services d'accompagnement périnatal reconnus pour leur ancienneté et leur expérience dans la prise en charge des familles vulnérables durant la période périnatale : **Echoline (Charleroi), Aquarelle (Bruxelles) et Seconde Peau (Liège).**

MAIS AU FOND, EN QUOI CONSISTE UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL ?

Un service d'accompagnement périnatal (SAP) s'adresse aux familles qui présentent plusieurs vulnérabilités et se concentre particulièrement sur la création et le soutien du lien parent(s)-enfant(s), avec en point de mire, le bien-être de l'enfant. Il veille à l'accompagnement pluridisciplinaire de la famille durant la grossesse, le séjour à la maternité et jusqu'aux 18 mois de l'enfant, lorsqu'un relais post-par-

tum a pu éventuellement être mis en place. La précarité, l'isolement social, les troubles psychiques des parents, le manque d'instruction ou de repères culturels sont des exemples de vulnérabilités qui peuvent mettre à mal le développement du jeune enfant.

L'accompagnement de ces familles, le soutien à la parentalité et un suivi obstétrical régulier avant la naissance constituent des dispositifs de prévention qui diminuent la mortalité infantile, les naissances prématurées et les risques d'un retard de l'enfant sur le plan de son développement moteur et affectif.

Grâce à un deuxième renfort budgétaire de 300 000 euros, il a donc été possible de reconnaître et de subventionner 4 nouveaux services d'accompagnement périnatal : **Parents en Exil (Liège), Aida (Bruxelles), Accordages (Mons) et Chrysalide (La Louvière).**

Si chacun des 7 services a développé une action spécifique en réponse aux besoins qui lui sont adressés, tous encouragent et œuvrent, au sein du réseau, à renforcer le fragile lien parent(s)-enfant(s) au sein de familles vulnérables. Tous ces services sont pluridisciplinaires (sages-femmes, psychologues, assistants sociaux...) et ils ont tous la particularité d'intervenir gratuitement à partir de la grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant maximum. Un ensemble de professionnels se relaient alors pour assurer la continuité des soins auprès de la mère avant, pendant et après la naissance. Des collaborations étroites sont également mises en œuvre avec les TMS et les médecins de l'ONE.

LES LOCAUX DE CONSULTATION ONE

LA VITRINE DE L'ONE

DE NOUVEAUX PROFILS POUR GÉRER LES LOCAUX DE CONSULTATION ONE

Suite à la création d'une nouvelle fonction de conseiller technique pour les locaux de consultation, l'ONE a pu engager début 2018, 3 agents aux profils variés et complémentaires (architecte, bachelier en construction et master en gestion de l'environnement). Ces trois conseillers techniques soutiennent dorénavant les acteurs de terrain de l'Office (volontaires, TMS, Coordinateurs (m/f) Accompagnement mais aussi Pouvoirs organisateurs) pour toutes les questions en lien avec les locaux de consultation.



Hormis les consultations situées dans les hôpitaux, l'ONE organise le suivi préventif des futures mères et des enfants (jusqu'à 6 ans) via des locaux de consultation loués à des propriétaires (publics ou privés) ou mis à disposition gratuitement.

Environ une quinzaine de consultations ONE sont amenées à déménager annuellement, qu'il s'agisse d'une décision de l'équipe en vue d'améliorer la qualité des locaux ou d'une volonté du propriétaire de récupérer ses locaux.

UNE MISSION DE SUPPORT

Le travail des conseillers techniques de l'ONE s'articule ainsi autour de 2 axes principaux : le soutien aux équipes locales pour les recherches et déménagements dans de nouveaux locaux d'une part et le soutien pour l'amélioration et l'aménagement des locaux existants d'autre part.

Une fois le choix des nouveaux locaux arrêté et les premières négociations menées avec le propriétaire, le conseiller technique poursuit sa mission de support jusqu'au déménagement dans les nouveaux locaux qu'il organise et coordonne avec les services administratifs de l'ONE (Achats et Logistique, Service Travaux,...) ou les acteurs externes impliqués (Commune, déménageur privé, ressourcerie,...) en passant, le plus souvent, par une étape de planification et de suivi de travaux.

Le conseiller technique apporte également son soutien à l'établissement des états des lieux d'entrée et de sortie et le soutien aux comités de consultation, voire même dans certains cas, la prise en charge des démarches d'ouverture et de fermeture des lignes téléphoniques et des compteurs d'énergie et eau.

DES LOCAUX QUI SE RÉNOVENT

Parallèlement aux déménagements, l'Office poursuit son effort de rénovation de l'infrastructure et de l'équipement des consultations en mettant à la disposition des équipes de structures les subsides nécessaires pour investir dans les locaux.

Les conseillers techniques sont ainsi amenés à soutenir et conseiller les acteurs locaux au sujet des travaux et aménagements à entreprendre dans les locaux. Ils les accompagnent et prennent en charge les différentes étapes tout au long du processus: choix des travaux, collaboration avec les entrepreneurs pour l'établissement des devis, analyse et choix du devis, contact éventuel avec les propriétaires, suivi et vérification de la bonne exécution des travaux.

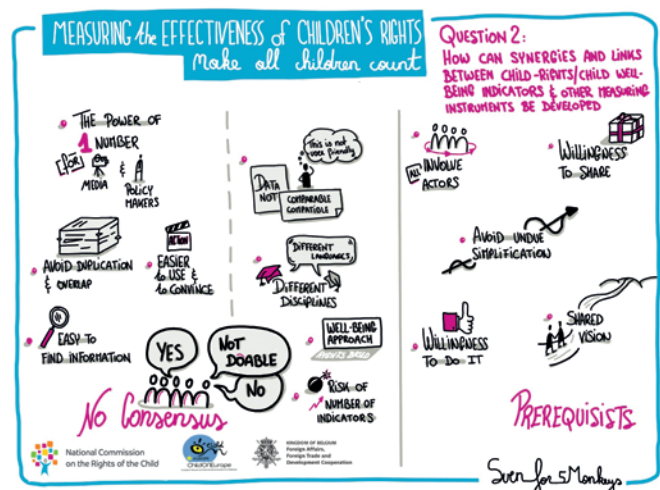
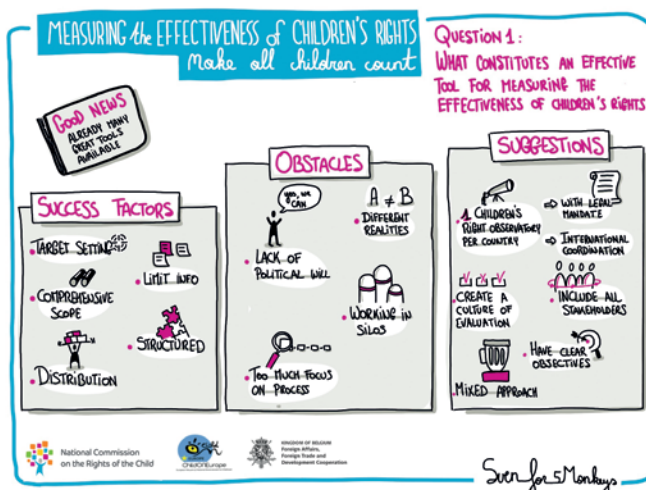
Bon nombre de structures ont bénéficié de l'aide des conseillers techniques et des budgets nécessaires pour procéder à des travaux d'amélioration et d'aménagement des locaux. C'est le cas, par exemple de l'avenue des Grenadiers à Ixelles, de la rue Van Dijck à Schaerbeek ou encore des consultations d'Herseaux et Malmedy, qui ont procédé à une rénovation générale.

Quelques exemples de consultations qui ont emménagé dans de nouveaux locaux, en 2018 :

- rue Elisa Dumonceau à Herstal, rue Hors Château à Liège, rue de l'Aite à Hannut et place du Doyenné à Horion Hozémont pour la subrégion liégeoise ;
- place Saint Denis à Forest et chaussée d'Helmet 389 à Schaerbeek sur le territoire de Bruxelles Capitale ;
- boulevard Albert Elisabeth à Mons, rue de la Grosse Tiette Wasmès, rue Bel Air à Ecaussinnes et rue de la Place à Merbes Le Château pour les structures hennuyères ;
- et avenue Schlogel à Ciney, rue Haute à Spy et route de Genval à Lasne en ce qui concerne la Lotharingie.

L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DES ENFANTS, UNE NÉCESSITÉ ET UNE RESPONSABILITÉ DE TOUS

Le 9 février 2018, l'ONE via ChildONEurope a co-organisé la conférence internationale « *Measuring the Effectiveness of Children's Rights – Make all Children Count !* », réunissant 200 praticiens internationaux à Bruxelles, avec la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant (CNDE) et avec l'appui du SPF Affaires étrangères. L'objectif de cette conférence : offrir aux praticiens, décideurs, chercheurs et défenseurs des droits de l'enfant la possibilité de partager les bonnes pratiques ainsi que les obstacles encourus, et de trouver un terrain d'entente sur la façon de mesurer l'efficacité des droits des enfants dans l'objectif de leur amélioration continue.



La journée s'est structurée autour de quatre questions clés :

1. Définir le débat : Qu'est-ce qui constitue un outil efficace pour mesurer l'effectivité des droits de l'enfant ?
2. Comment développer des synergies et des liens entre les indicateurs relatifs aux droits de l'enfant/bien-être des enfants et d'autres instruments de mesure ?
3. Comment assurer une participation significative des enfants ?
4. Comment les enfants les plus vulnérables peuvent-ils être atteints et inclus dans les systèmes et instruments de collecte de données ?

Les résultats de cette conférence ont été présentés aux Nations Unies à Genève par la CNDE en juin 2018.

AMÉLIORER LE MONITORING ET LA RÉCOLTE DE DONNÉES

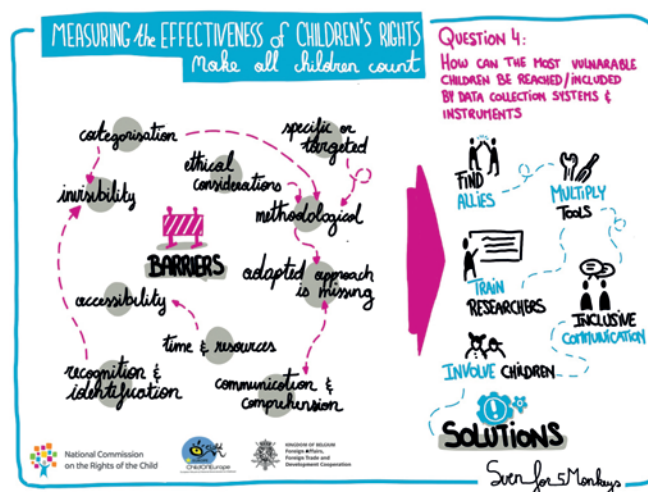
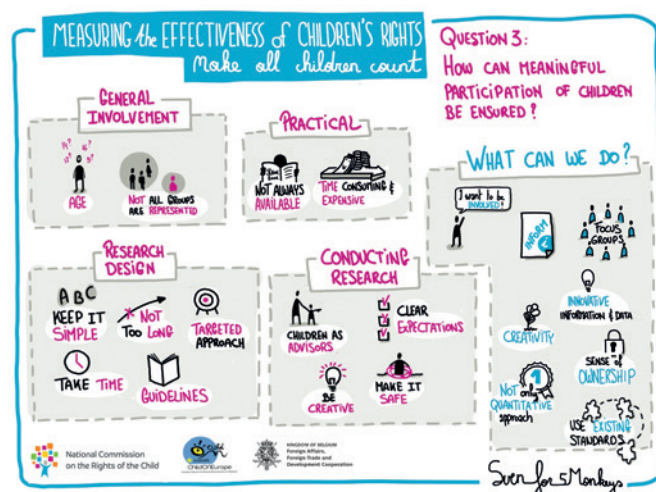
Comme l'a souligné le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies (HCDH) : « Afin d'évaluer de l'établissement de normes juridiquement contraignantes concernant les droits de l'enfant à leur mise en œuvre effective, des outils appropriés pour la formulation et l'évaluation des politiques sont nécessaires. Tant des indicateurs qualitatifs que quantitatifs font parties de ces outils essentiels (HCDH, Human Rights Indicators - A Guide to Measurement and Implementation). Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande de façon généralisée et répétée aux États d'améliorer leurs systèmes de récoltes de données, et de travailler avec des indicateurs pour le monitoring des droits de l'enfant ».

- 1 Les données sont récoltées à six moments du suivi de la (future) mère et de l'enfant : pendant la grossesse, à la naissance, après le retour à domicile de l'enfant, à 9 mois, à 18 mois et à 30 mois

Le développement d'indicateurs droits de l'enfant est un sujet d'actualité dans plusieurs pays et différentes initiatives nationales et internationales ont été entreprises dans ce domaine récemment. L'utilisation d'indicateurs n'est néanmoins pas encore devenue systématique dans les politiques destinées à la mise en œuvre des normes internationales. De nombreuses questions - entre autres concernant la méthodologie et l'approche - restent également à l'avant-garde de ce débat.

De son côté, avec sa Banque de Données Médico-Sociales (BDMS), l'ONE peut être considéré comme un précurseur en matière de récolte des données périnatales¹. En effet, depuis sa création en 1983, la BDMS de l'ONE s'est donnée pour objectif prioritaire de constituer un **outil de monitoring et d'autoévaluation** à destination des équipes de terrain de l'ONE : Médecins, Travailleurs Médico-Sociaux (TMS), Conseillers Médicaux (m/f) et Coordinateurs (m/f) accompagnement et accueil. Outre les professionnels de l'ONE, la BDMS diffuse également des données auprès de chercheurs, étudiants, acteurs de santé et responsables politiques.

Cet outil d'évaluation interne à l'ONE permet d'apprécier rapidement l'efficacité et l'adéquation des actions et se révèle un instrument indispensable pour orienter les politiques de l'ONE dans le domaine médico-social de la périnatalité et de la petite enfance. La BDMS constitue également un outil indispensable dans la lutte contre les inégalités sociales.





LE FINANCEMENT DU SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS (EDD) AUGMENTE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Tous les jours, plus de 17.000 enfants et jeunes quittent l'école pour se rendre dans l'une des 359 Écoles de Devoirs (EDD) reconnues par l'ONE. Près de 4.000 animateurs (m/f), dont la moitié de volontaires, vont les accueillir et favoriser leur développement intellectuel, leur émancipation sociale, leur ouverture à la créativité, aux cultures, à l'expression et leur participation citoyenne¹.

En 2018, l'ONE a octroyé une subvention de lancement de 5000 euros à 18 EDD nouvellement reconnues : 10 à Bruxelles, 2 dans le Hainaut, 2 en Province de Liège, 2 en Province de Namur et 2 dans le Luxembourg. Ceci a été rendu possible suite à la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'octobre 2015, d'augmenter de manière structurelle le budget des Écoles de Devoirs de 850.000 €. Une réserve annuelle de 400.000 € était dès lors budgétisée pour soutenir la création de nouvelles EDD.

¹ 4 missions des EDD

En 2017, le décret EDD a été modifié ouvrant ainsi la possibilité pour les EDD qui obtiennent leur reconnaissance par l'ONE de bénéficier d'une subvention de lancement. Celle-ci permet aux EDD nouvellement reconnues d'obtenir un financement dès leur première année d'activité. Auparavant, elles devaient prouver un an de fonctionnement régulier pour prétendre à la subvention EDD. L'arrêté d'application précisant les modalités liées à l'octroi de la subvention de lancement, d'un montant forfaitaire fixé à 5.000 €, a été approuvé début 2018. La partie non-utilisée du budget destiné à la subvention de lancement a été redistribuée aux EDD subventionnées au moment du versement du solde de la subvention ordinaire en décembre.

EN 2018, L'ONE A SOUTENU LES ÉCOLES DE DEVOIRS À HAUTEUR DE 2.190.580 €

L'ONE octroie des subventions aux pouvoirs organisateurs (PO) des Écoles de Devoirs reconnues². La subvention ordinaire par PO se divise en deux parties : une partie forfaitaire de 3.226 € pour une école de devoirs (4839 € pour 2 et 5915 € pour 3 EDD organisées par le PO) et une partie variable qui dépend du nombre d'enfants³ et du nombre d'animateurs qualifiés présents l'année précédente. Aussi, en 2018, le montant de la subvention a varié de 4.690 € (1 EDD – 17 enfants – 961 présences) à 32.089,59 € (14 EDD – 559 enfants – 15.754 présences). Cela a représenté une subvention médiane par PO de 8.153,49 €.

La majorité des EDD doivent cependant recourir à des financements complémentaires pour couvrir effectivement leurs frais. Par exemple, 91 des 135 EDD bruxelloises bénéficient d'un soutien dans le cadre de la priorité « Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté » de la Cohésion sociale en Région de Bruxelles-Capitale. Aussi, la Commission d'Avis sur les Écoles de Devoirs a formulé, en juin 2018, un avis soutenant une prise en compte de l'action des EDD reconnues dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2020-2025 en Région wallonne.

Parallèlement, « la *pression de la demande et la saturation de l'offre* » restent une ligne de tension identifiée dans les états des lieux sur le secteur. Pour les familles, la réussite de leur enfant à l'école reste le motif principal d'inscription en EDD. Historiquement, les EDD sont apparues dans les quartiers où l'on trouve une population socialement et culturellement défavorisée comme réponse au système scolaire reproducteur des inégalités sociales. Aujourd'hui, encore, les EDD accompagnent « des enfants majoritairement issus de l'immigration, en difficulté scolaire et souvent en perte de confiance quant à leurs capacités. »⁴

Les missions des EDD telles qu'inscrites dans le décret EDD – développement intellectuel de l'enfant, émancipation sociale, créativité et accès aux cultures, apprentissage de la citoyenneté et de la participation – en font des lieux d'accueil ouverts à tous, essentiels pour donner du sens aux apprentissages des enfants et des jeunes, et indispensables pour lutter contre les inégalités.

Les Écoles de Devoirs sont des structures d'accueil ouvertes aux enfants et aux jeunes de 6 à 18 ans. Situées au croisement des sphères scolaire, sociale et familiale, les EDD organisent des activités de soutien scolaire ainsi que des animations éducatives ludiques, culturelles ou sportives pour des enfants issus, principalement, de familles en difficulté d'un point de vue social, économique, culturel, ou dont le niveau de maîtrise de la langue française ne permet pas un suivi à domicile.

Aux côtés de la famille et de l'école, les actions éducatives menées en EDD renforcent les compétences personnelles et sociales des enfants et des jeunes, stimulent leurs habilités (notamment scolaires), encouragent des habitudes de vie positives. L'environnement favorable proposé en EDD leur permet de construire des repères dans différents domaines de leur vie : accompagnement à la scolarité, vivre ensemble, amitiés, expériences d'expression, de création,...⁵

Le Service EDD de l'ONE accompagne les Écoles de Devoirs. Il gère leurs demandes de reconnaissance et de subventionnement suivant les critères inscrits dans le Décret EDD.

² Hormis les 37 EDD qui bénéficient d'un subventionnement extrascolaire de type 2.

³ De 6 à 15 ans. Les 15-18 ans (de plus en plus) présents en EDD ne peuvent rentrer en compte dans le calcul de la subvention ordinaire (Art. 18, b) du Décret EDD).

⁴ OEJAJ, Etat des lieux des réalisations, besoins et enjeux des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles 2011-2014, 2016.

⁵ Recherche RTA, ONE, A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs.



ACCOMPAGNEMENT PAR L'ONE ET REFINANCEMENT DU SECTEUR DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE

La politique de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) et la tutelle des services PSE ont été transférées à l'ONE lors des accords de la Sainte Emilie.

Depuis, l'ONE a **activement approfondi sa connaissance de ce secteur** : citons les visites de services, l'engagement de conseillers médicaux (m/f), les analyses des rapports d'activités, les groupes de travail avec des représentants du secteur, les contacts avec la Commission PSE..., et pris **diverses dispositions pour son accompagnement** : citons notamment le développement d'une cellule d'accompagnement de la qualité au sein de la Direction Santé, l'offre de formations continue, la **planification du refinancement d'un secteur largement sous-financé par rapport à ses missions**.

La Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) est un service de santé préventif, universel, obligatoire et gratuit qui s'adresse à l'ensemble des élèves scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur hors universités.

La PSE est exercée :

- par les Services de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE)
- par les Centres Psycho-médicosociaux FWB (CPMS-WBE), dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce rôle est partagé entre deux directions au sein de l'ONE:

- la Direction de la Promotion de la Santé à l'Ecole (DPSE) pour l'aspect du subventionnement et de l'agrément des SPSE
- la Direction Santé – Pôle PSE (DS-PSE) pour l'aspect qualité des missions dans le secteur PSE sur le plan médical et de promotion de la santé.

Les deux directions travaillent en étroite collaboration sur les nombreux dossiers et favorisent les relations entre le secteur PSE et l'ONE.

Elles travaillent en outre avec trois conseillers médicaux (m/f) PSE (collèges médicaux) notamment dans la réflexion autour des politiques et programmes de santé en PSE.

Les réflexions et les projets concernant l'amélioration du soutien aux SPSE et aux CPMS-WBE se sont poursuivis tout le long de l'année 2018.

Les principaux chantiers en cours sont :

- le catalogue de formation continue prévu pour la rentrée 2019 ;
- la réalisation d'une étude consacrée au dépistage en maternelle, par la PSE, des enfants présentant des risques de troubles des apprentissages ou du langage ;
- la tenue de demi-journées de formation sur la maltraitance ;
- la tenue de demi-journées de formation consacrées à la vaccination ;

- l'édition d'affiches, d'un folder et d'un roll up de présentation de la PSE destiné aux professionnels, la réalisation de fiches techniques, ... ;
- des groupes de travail pour l'élaboration de recommandations de bonne pratique.

L'ONE poursuit également son projet de mise en place d'un dossier médico-social informatisé de l'enfant.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS PSE

Dans ce cadre, l'Office a une nouvelle fois organisé sa journée annuelle de formation à destination des professionnels en charge de la promotion de la santé à l'école, organisée le premier jeudi de septembre depuis 2016.

En outre, en 2018, des demi-journées de formation autour de la maltraitance ont été organisées et ont rencontré un vif succès. Ces dernières ont été assorties d'un dossier de recommandations de bonnes pratiques en PSE consacré au constat de lésion et au suivi nécessaire.

En pleine collaboration avec l'équipe de la Direction santé en charge du programme vaccination de la FWB, des demi-journées consacrées à la vaccination par le secteur PSE ont eu lieu en 2018. Ces dernières ont été l'occasion pour le secteur de se familiariser avec l'équipe de l'ONE nouvellement en charge du programme.

De plus, la partie PSE de la plateforme d'autoformation gratuite Excellencis-ONE continue à être mise régulièrement à jour et permet aux professionnels PSE de recevoir des informations pouvant les soutenir dans leur pratique (outils, documents de référence, formations, ...).

LA RECHERCHE SUR LE DÉPISTAGE EN MATERNELLE, PAR LA PSE, DES ENFANTS PRÉSENTANT DES RISQUES DE DÉVELOPPER DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE OU DES TROUBLES DU LANGAGE

Cette recherche a débuté en août 2018 et est prise en charge par une équipe interdisciplinaire de l'ULB, coordonnée par le professeur KISSINE et comprenant notamment des linguistes, psychologues cliniciens, neuropsychologues, neuropédiatres, pédopsychiatres et logopèdes.

La recherche vise à clarifier les objectifs du dépistage prévu lors du bilan de santé de 3ème maternelle et établir des recommandations sur la meilleure façon de le faire (quel test, comment, à quel âge...).

Les résultats sont attendus pour l'été 2019.

LE REFINANCEMENT DU SECTEUR

Une première approche du refinancement du secteur a été réalisée en 2018 à hauteur de 800.000€ et se renforcera en 2019 et 2020 à concurrence de 1.450.000€. Soit en deux ans, un refinancement de plus de 10%.

Pour affiner ce mécanisme, il faut évaluer les coûts optimaux des missions, et en particulier le coût nécessaire aux ressources humaines, qui constituent, avec les infrastructures, l'essentiel des coûts. Une étude sera menée en 2019-2020. Celle-ci devrait donner des recommandations sur la répartition de l'octroi des subsides au secteur dans le cadre du refinancement de celui-ci, par exemple en proposant des normes d'encadrement (éventuellement différencié en fonction de l'indice socio-économique des élèves sous tutelle), des fourchettes barémiques, et la ventilation des subsides à travers les forfaits ou d'autres systèmes de financement.



A photograph of a woman with blonde hair and black-rimmed glasses, wearing a blue button-down shirt. She is holding a baby in her arms. The baby is wearing a light blue long-sleeved shirt with a floral pattern and pink pants. The baby has light hair and blue eyes, looking off to the side with an open mouth. The background is a soft-focus indoor setting with warm tones.

UNE MEILLEURE ADÉQUATION DES FORMATIONS INITIALES DANS LE CHAMP DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE AVEC LES EXIGENCES DU MÉTIER

Entre 2010 et 2016, l'ONE a commandité à l'Université de Liège¹ deux recherches-action en vue de soutenir une réflexion sur les formations initiales dans le champ de l'accueil de l'enfance. Plus de 100 personnes issues des secteurs de l'accueil de l'enfance et de la formation ont participé à ces différentes recherches...

SOUTENIR LA RÉFLEXION SUR LES FORMATIONS INITIALES DES PROFESSIONNELS (M/F) DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La première recherche présente une analyse des formations existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles et met en évidence les lacunes de celles-ci : des parcours morcellés et très courts (pour certains) donnant accès à des fonctions limitées, une absence de mobilité horizontale et verticale pour les acteurs de l'enfance, un manque d'adéquation des profils de formation avec différents enjeux qui traversent les structures d'accueil de l'enfance, ...

Au travers de la découverte de différents systèmes de formation dans d'autres régions/pays (Flandre, France, Suède, Angleterre, ...) et des recommandations européennes, la seconde recherche-action participative a procédé à un examen des exigences du métier et des compétences nécessaires pour rencontrer les besoins des jeunes enfants (0-12ans) tels qu'un large consensus scientifique les identifie aujourd'hui. Douze recommandations ont été formulées qui donnent un cadre pour permettre une refonte des systèmes de formation. Deux de celles-ci concernent la création d'une formation de niveau supérieur spécifique au secteur de l'accueil de l'enfance : un bachelier en éducation de l'enfance. Ces différentes recherches ont fait l'objet de nombreuses communications tant auprès des professionnels de l'accueil, qu'auprès du monde enseignant.

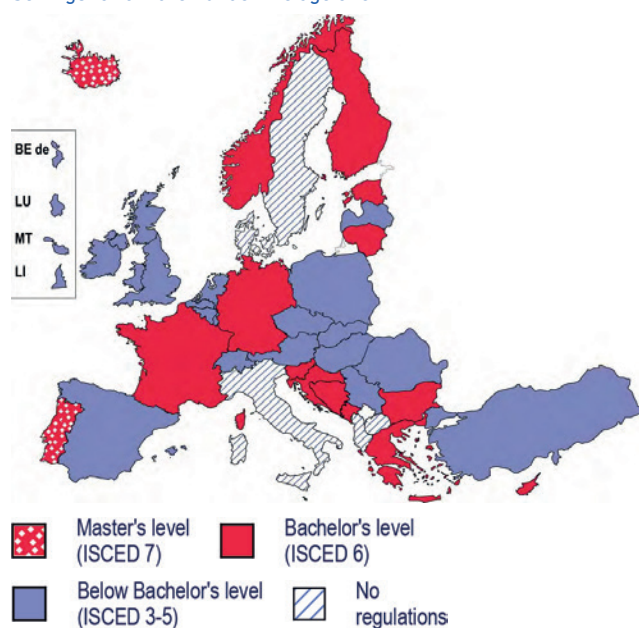
DES OUTILS POUR LA CRÉATION DU BACHELIER EN ÉDUCATION DE L'ENFANCE

En 2018, l'ONE, en collaboration avec L'ULiège, les Hautes Ecoles « Léonard de Vinci », « Henallux », « Charlemagne », « Robert Schuman » et l'association NOE (Nouvelle Orientation Enfance), a construit un document reprenant des outils en vue de la création du bachelier en éducation de l'enfance. Les outils proposés sont d'une part, une foire aux questions qui a pour objectif de donner des éléments de réponses à des questions les plus fréquemment posées par différents acteurs. La deuxième partie de l'outil concerne une analyse systématique et détaillée des compétences attendues autour de cinq temps-clés : « les temps d'attention au corps, les temps de repas, les temps d'éveil et d'activité, les temps de transition et les temps de réflexion partagée en équipe ». Un ensemble de ressources sont également associées à chacune des compétences décrites. Enfin, le dernier outil offre un référentiel de compétences sur lequel les Hautes Ecoles pourront s'appuyer pour la mise en place du Bachelier en éducation de l'Enfance. Plusieurs Hautes Ecoles sont intéressées par cette formation. L'ONE a déposé à l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur) ce document. Ce document est disponible sur le site de l'ONE.

ET DANS LES AUTRES PAYS D'EUROPE ?

Il est à noter que la plupart des régions d'Europe dispose d'une formation de niveau supérieur pour s'occuper de jeunes enfants et ce pour un nombre important de travailleurs exerçant une fonction d'accueil. Il s'agit de l'Albanie, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Montenegro, Portugal, Slovaquie, Serbie, Suède, Ukraine (voir Etude SEEPRO², 2017). A ces pays, il faut également ajouter la Nouvelle Zélande, la Suisse Romande, le Québec... Depuis 2011, la Flandre s'est dotée d'une formation de type bachelier « pedagogie van het jonge kind ». Les premiers diplômés de cette formation sont sortis en 2014.

Minimum qualification levels required in ECEC (or education) to become a core practitioner in centre-based ECEC settings, 2018/19
Settings for children under the age of 3



Source: Eurydice

PERSPECTIVES

Par ailleurs, dans le cadre des discussions sur la réforme du secteur de l'accueil de l'enfance, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a demandé au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Promotion sociale d'entamer la réflexion pour la mise en œuvre de ce bachelier ainsi qu'à la Ministre de l'Enseignement fondamental de mandater le SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications) pour réaliser l'analyse de la grappe « métier » concernant les formations de niveau secondaire. L'ONE a rencontré le SFMQ pour lui présenter les différentes recherches réalisées et pour envisager concrètement le travail à réaliser.

Gageons que l'année 2019 amènera des avancées concrètes pour le développement de formations plus adéquates pour rencontrer les multiples enjeux qui concernent les lieux d'accueil 0-12 ans.

¹ <https://www.one.be/public/contact/annuaire-des-professionnels/direction-psychopedagogique/?L=0>

² Oberhuemer P, Schreyer, I (Eds.) (2017), Workforce Profiles in Systems of Early Childhood Education and Care in Europe - State Institute of Early Childhood Research - Federal Ministry of Family Affairs, Senior Citizen, Women and Youth (Germany) <http://www.seeepro.eu/English/Home.htm>



FORMATIONS CONTINUES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS (M/F) DE L'ENFANCE ET DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

LE NOUVEAU PROGRAMME TRIENNAL 2018-2021 EST ARRIVÉ !

Le nouveau programme triennal 2018-2021 de formations continues (subventionnées par l'ONE) propose dorénavant qu'une partie des formations repose sur des thématiques récurrentes. Ceci afin de favoriser la mise en place de plans de formation pour les acteurs de l'accueil tout en permettant aux agents entrés en fonction depuis peu de pouvoir bénéficier de formations très demandées.

EN QUOI CONSISTE UN PROGRAMME TRIENNAL DE FORMATION CONTINUE ?

Le programme triennal définit la notion de formation continue et fixe le cadre du programme de formation continue. Au travers de principes d'actions tel que l'agrément et le subventionnement, il permet de développer des collaborations avec les opérateurs de formations et des thématiques liées à l'accueil de l'enfant.

Il définit aussi les publics visés et le lien que cela peut impliquer en termes d'obligations de formations.

L'opérationnalisation du programme de formations continues recouvre différentes actions formatives telle que la formation individuelle, collective, sur site ou en réseau, les journées pédagogiques et les accompagnements d'équipe.

Chaque année, un plan annuel permet de décliner le programme triennal. Il définit des axes thématiques en lien avec l'arrêté code de qualité et les prescrits des différents décrets.

Les axes se construisent autour des fonctions soit d'accueillants d'enfants, soit d'encadrement et de direction.

Il aborde aussi le contenu et les éléments de recevabilité d'un dossier de candidature à l'agrément ou/et au subventionnement. Ensuite, il traite des critères de recevabilité, attribution ou exclusion d'une demande d'activité de formation introduite par un opérateur de formation.

En lien avec le contrat de gestion, un pilotage et une évaluation du système sont mis en place dans une perspective de faire évoluer l'offre.

Et pour clôturer, il aborde les éventuelles possibilités de valorisation de la formation continue en dehors du programme.

Qu'est-ce que l'agrément ?

Le programme triennal 2018-2021 définit l'agrément comme « la capacité, pour un organisme de formation continue, d'organiser, de programmer et d'encadrer des activités de formation de qualité sur le long terme pour les acteurs de l'accueil. Il atteste de l'expertise sectorielle (petite enfance et / ou accueil temps libre) et de l'expertise thématique en lien avec la formation continue des professionnels de l'éducation et d'accueil du jeune enfant. L'agrément valide également les modalités de gestion sur l'entièreté du programme d'une partie de l'offre subventionnée. »

Seuls les opérateurs agréés peuvent introduire, auprès de l'ONE, une demande de subventionnement d'activités de formation continue.

La durée de l'agrément coïncide avec la durée du programme. Il est donc octroyé pour une période de 3 ans.

Qu'est-ce que le subventionnement ?

D'après le programme triennal 2018-2021, « le subventionnement consiste en la sélection des activités de formation en lien avec l'éducation et l'accueil du (jeune) enfant parmi celles qui sont présentées au subventionnement par des opérateurs de formation continue préalablement agréés par le Ministre de tutelle. » Les activités de formation continue sélectionnées composent une offre de formations de qualité, présentée dans deux brochures annuelles. Cet engagement est conditionné à la hauteur des crédits octroyés à l'ONE dans le cadre de sa dotation et au respect des obligations administratives et financières en lien avec la subvention.

Chaque année pour le 1^{er} mars, chaque opérateur de formation préalablement agréé, introduit une demande de subventionnement conforme au formulaire type fourni par l'ONE.

OFFRE DE FORMATION RÉCURRENTE ET ANNUELLE

Qu'est-ce que la récurrence ?



Dès la 1^{ère} année du Programme triennal 2018-2021, les opérateurs ont pu solliciter une partie de leurs activités de formation comme récurrentes, c'est-à-dire que les thématiques, et le financement qui y est lié, sont garantis pour les trois cycles de formation du Programme. Cette mesure ne s'applique pas aux opérateurs nouvellement agréés.

« L'offre récurrente » est présentée lors de la première demande de subventionnement uniquement¹. Elle ne peut concerner qu'au maximum 70% du volume de subventionnement accordé.

Qu'est-ce que l'offre annuelle ?

Chaque année, « l'offre récurrente » est complétée par un volume plus restreint d'activités de formations conçues comme approfondissements, nouvelles thématiques ou activités destinées à des publics spécifiques. Celle-ci change d'année en année en fonction de l'actualité locale, subrégionale, communautaire et internationale.

Les activités proposées sont à mettre en lien avec les priorités du plan annuel mais aussi le suivi de plan de formations dans le cadre de l'attestation de qualité ou les exigences de parcours de formation de chaque secteur.

Pour les bénéficiaires, cela permet de soutenir les démarches de plans de formation.

LA PUBLICITÉ DE L'OFFRE SUBVENTIONNÉE

Chaque brochure de formation (0-3 ans ou 3-12 ans) est envoyée aux différentes structures d'accueil.



Afin de favoriser la communication sur les différents points pour le cycle 2018, le service des formations continues a rédigé un vade-mecum des pratiques administratives transmis aux opérateurs en même temps que la convention de collaboration.



¹ En l'occurrence, il s'agit du cycle 2018-2019. La prochaine demande pour des activités récurrentes coïncidera avec la nouvelle demande d'agrément en mars 2021.



ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : PREMIERS PAS...

2018, année de préparation de la réforme du secteur et de sa mise en œuvre. Année de concrétisation du statut salarié des accueillants (m/f) d'enfants et de la plateforme « Premiers Pas », réalisée sur base d'une enquête pour déterminer les besoins des –futurs- parents à la recherche d'une place d'accueil. 2018, une première année 0 pesticide pour tous les milieux d'accueil et la reprise d'un SASPE de l'ONE.

PREMIERS PAS DU STATUT SALARIÉ DES ACCUEILLANTS

Chronologiquement, la première action phare de 2018 est le lancement de l'appel à candidatures pour le statut salarié des accueillant.e.s. en janvier 2018.

Ce statut est une avancée attendue par le secteur, qui représente plus de 10.000 places d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles sur les quelques 45.000 existantes. Le statut salarié offre en effet de nombreux avantages : protection sociale complète, congés payés, pécule de vacances, ... Il permet toujours de travailler chez soi ou dans un lieu choisi, sûr et adapté, et avec un service qui encadre, fournit une aide pour l'équipement de base et prend en charge la gestion administrative.

Ce nouveau statut rencontre le succès attendu. Pour 2018 et 2019, il était initialement prévu de faire signer au moins 400 contrats de travail à domicile (200 déjà en activité en tant qu'accueillants conventionnés et 200 nouveaux). En attirant de nouveaux accueillants, des places supplémentaires sont créées, venant renforcer l'offre proposée aux familles.

300 contrats de travail supplémentaires ont été ajoutés en 2019 pour faire face à la demande importante. Après une évaluation, il a également été prévu de généraliser ce statut à l'ensemble du secteur.

PLATEFORME « PREMIERS PAS »

Trouver une place dans un milieu d'accueil pour un –futur– enfant ? Une mission souvent compliquée ! Pour faciliter la tâche, l'ONE lance « Premiers Pas » en 2018, une plateforme permettant de localiser les structures d'accueil et d'obtenir différentes informations les concernant. Cette plateforme, très attendue, est la concrétisation du projet GIMA-PUB.

En sélectionnant une ville, un code postal ou une adresse, « Premiers Pas » permet de découvrir toutes les crèches et tous les accueillants à proximité. Ainsi que les horaires, le nombre de personnes dans l'équipe, le nombre maximal d'enfants... Un coup de fil ou l'envoi d'un e-mail grâce aux coordonnées indiquées permet d'établir le contact.

« Premiers Pas » a été élaboré en 6 mois, en tenant compte des besoins et souhaits de –futurs– parents, exprimés à travers une enquête, comportant également des volets milieux d'accueil, services sociaux (intermédiaires qui entourent les parents) et agents de l'ONE (première ligne pour les plaintes). Cette enquête a été réalisée par ANAISDIGITAL.

Elle a notamment permis de façonner « Premiers Pas » et de simplifier le vocabulaire utilisé... Au revoir « l'accueil collectif » et « l'accueil familial ». Bonjour l'accueil par une équipe de plus de 2 personnes ou de un ou deux accueillants. Bye bye « l'accueil subventionné » et « l'accueil non-subventionné ». Hello « le prix progressif en fonction des revenus » et « le prix fixé librement par le milieu d'accueil ».

Dans les mois et années qui suivent, l'ONE a l'ambition de faire de « Premiers Pas » un outil de plus en plus évolué. Par exemple, en offrant la possibilité aux –futurs– parents d'introduire leur demande d'accueil en ligne, de calculer le montant de la participation financière en ligne et de dialoguer avec les structures. À suivre...

Pour en savoir plus : <https://my.one.be/fr>

EN AVANT LA RÉFORME !

Les textes légaux et la première tranche des moyens financiers de la réforme de l'accueil de la petite enfance (article 66 du Contrat de gestion 2013-2018) n'ont été adoptés qu'en 2019. Mais, dès 2018, l'ONE a préparé ces textes et s'est organisé pour gérer leur mise en œuvre. Le leitmotiv ? On y croit et on anticipe leur adoption, qui lancera cet immense chantier de plusieurs années, nécessitant des ressources dédiées.

La profondeur et l'ampleur de cette réforme sont en effet inédites :

- en 1993 et 1994, l'ensemble de la réglementation a été regroupé dans 2 arrêtés : l'un pour les milieux d'accueil subventionnés, l'autre pour ceux qui ne le sont pas. Cette réglementation était complétée par des recommandations, par exemple en matière d'infrastructure, et des règlements ;
- en 2003, une réglementation harmonisée a pris le relais pour l'ensemble de l'accueil 0-3 ans, composé d'une réglementation générale et d'autres arrêtés plus spécifiques (infrastructure, formations, ...) ;

Non seulement l'amplitude de la réforme est augmentée (ajout des SAEMD, SASPE, ex-FESC, ex-FSE, ex-subsides halte accueil, ...), mais le système est revu en profondeur (nouvelle définition de l'accueil de la petite enfance, simplification du paysage de l'accueil, amélioration de l'accessibilité, adaptation aux besoins actuels des familles, meilleur financement du secteur, ...).

ORIENTATION DE LA RÉFORME

La note d'orientation de la réforme a été adoptée en février 2018 par le Conseil d'administration de l'ONE. Elle repose sur la volonté d'investir à la base, en renforçant la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance.

L'orientation choisie découle d'un changement de regard sur le secteur de l'accueil de la petite enfance, vu comme un investissement à la base dans la prise en charge adéquate de la diversité des besoins de l'enfant et des familles. Investissement indispensable pour retirer pleinement les bénéfices à long terme des politiques d'éducation, d'enseignement, d'emploi, de santé, d'égalité des chances et de lutte contre la pauvreté.

Les enjeux du pacte d'excellence et de la réforme sont en grande partie communs. Mais la dynamique du pacte ne saura produire pleinement ses effets que si l'accueil de la petite enfance a été construit adéquatement. L'ONE fait sien le constat de l'importance d'investir prioritairement dans la petite enfance, internationalement et scientifiquement posé depuis des années.

APPROFONDIR, DÉVELOPPER ET SIMPLIFIER

Le secteur a parcouru un chemin depuis une quinzaine d'années qui lui a permis de réaliser :

- un travail important sur la professionnalisation et la qualité de l'accueil (mise en pratique du Code de qualité, ...) ;
- un investissement considérable sur le développement de l'offre d'accueil et sur l'accessibilité financière (3 plans Cigogne) ;
- le développement d'initiatives nouvelles et de projets pilotes visant à explorer de nouvelles manières de rencontrer les besoins des enfants et des familles (travail social au sein de haltes-accueil et de l'accueil d'urgence, co-accueil, inclusion d'enfants en situation de handicap, co-éducation parents-milieus d'accueil, soutien à la parentalité, ...).

Cette croissance quantitative et qualitative forte et rapide s'est toutefois réalisée dans un cadre légal et financier quasi-inchangé ayant atteint ses limites :

- les familles ont évolué (augmentation du nombre de familles recomposées ou monoparentales, accroissement de la pauvreté infantile, évolution du marché du travail, grands-parents actifs de plus en plus longtemps, ...) ;
- les attentes sociales et parentales vis-à-vis du secteur se sont accrues (sur les plans éducatif, social, économique, et soutien à la parentalité) ;
- le financement du secteur est insuffisant ;
- l'accueil flexible, d'urgence et à priorité sociale est à développer ;
- la cohérence des règles applicables aux différents types de milieu d'accueil connaît une perte progressive ;
- des problèmes structurels sont à résoudre: statut des accueillant.e.s, valorisation du poste de direction, hétérogénéité des milieux d'accueil et des normes applicables, ... ;
- le cadre juridique est fondé sur une vision datant des années '90.

Pour l'ONE, ces constats traduisent la nécessité d'un renforcement et non d'un bouleversement : il s'agit d'approfondir, de développer et de simplifier ce qui existe pour pouvoir faire mieux. Nous y reviendrons plus en détails en 2019, sur base des textes légaux adoptés.

CONCERTATION DU SECTEUR

En mai 2018, le Conseil d'administration a marqué son accord sur la concertation du secteur et sur la planification des actions pour 2018-2019.

Ce pas supplémentaire suit celui :

- de la note d'orientation et de l'approbation d'une estimation budgétaire générale ;
- des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la réforme, en février ;

- de la planification en 6 étapes des investissements nécessaires, en mars.

Le secteur a été consulté à travers les organes d'avis (Conseil d'avis et Comité de programmation) et les Fédérations d'employeurs du secteur, du 23 avril au 26 juin 2018.

Concrètement, la concertation a pris la forme de présentations, de séances de questions-réponses, de support technique à la rédaction d'avis et aux travaux réalisés au sein des organes d'avis, de rencontres et d'échanges autour de la réforme.

PLANIFICATION DES ACTIONS 2018-2019

Le Conseil d'administration a demandé, en mars 2018, au groupe de travail de prévoir les premières actions à entreprendre dès 2018 et en 2019 et de définir les moyens nécessaires pour mettre ces premières actions en œuvre, si la réforme venait à entrer en vigueur selon les propositions formulées par l'ONE.

Concrètement, en 2018, il s'agit de :

- accompagner le processus de consultation et de participation du secteur,
- finaliser la rédaction des propositions des textes,
- prévoir un avenant au Contrat de gestion (premières mesures de la réforme et projet de statut salarié des accueillant.e.s),
- soutenir la démarche d'adoption du décret et des arrêtés,
- mettre en place la structure de gouvernance du programme et les différents projets,
- poursuivre les projets en cours,
- développer le volet accueil petite enfance du signalétique ONE,
- préparer l'information, la communication, les plans d'évaluation ainsi que l'adaptation de la documentation et des procédures.

En 2019, il est prévu de :

- mettre en œuvre l'ensemble des mesures d'application immédiate,
- finaliser la mise en œuvre de l'étape 1 du plan d'investissement,
- communiquer et informer,
- entamer le processus d'évaluation,
- poursuivre les projets entamés,
- préparer les mesures de l'année 2020 sur base des décisions du Gouvernement.

Des mesures ont également été adoptées pour mobiliser les ressources disponibles, en obtenir davantage et mettre en place une organisation permettant la gestion du portefeuille de projets de la réforme. La mesure la plus marquante consiste à créer une Cellule d'appui à la

réforme au sein du Département Accueil de l'ONE. Autrement dit, à spécialiser des ressources et à les consacrer aux projets de la réforme.

GRANDIR ENSEMBLE

La réforme de l'accueil de la petite enfance est le projet phare du secteur en 2018. Elle a fait l'objet d'une Charte programme de projets, adoptée par le Conseil d'administration de l'ONE de décembre 2018 : « Grandir Ensemble ».

Cette charte fixe les objectifs, les risques, la gouvernance et le contenu (divers projets et actions) du projet de réforme.

Elle a été élaborée sur base de 4 orientations :

1. Bienveillance et confiance : volonté de fédérer les acteurs dans une dynamique positive, axée sur la confiance dans les acteurs et partenaires ;
2. Créativité et adaptabilité : intégrer l'idée du changement permanent comme la norme. Souhait de rechercher de nouvelles solutions.
3. Focus qualité du service rendu: chercher à répondre d'abord aux besoins des bénéficiaires, à améliorer le service rendu aux publics du secteur ;
4. Logique participative : approche centrée sur la collaboration, l'autonomisation et l'implication directe des acteurs concernés.

Le programme « Grandir ensemble » veille également à permettre la gestion de la complexité, résultant notamment du grand nombre d'inconnues et du nombre et de la diversité des intervenants, internes et externes. Il fixe le cadre de la coordination et du pilotage des différents projets et actions entamés et à réaliser jusqu'en 2025 (horizon de la mise en œuvre des principaux changements à réaliser dans le secteur).

RÉFORME - TGD

Il a été élaboré en cohérence étroite avec le programme de Transition et de Gouvernance Digitale de l'Office (TGD) : la réalisation d'un nombre important d'objectifs de la réforme est conditionnée par une évolution du système d'information (simplification administrative, développement du suivi du système d'accueil, analyse de la demande d'accueil, ...).

Les deux logiques principales du programme TGD sont également suivies par le programme « Grandir ensemble » :

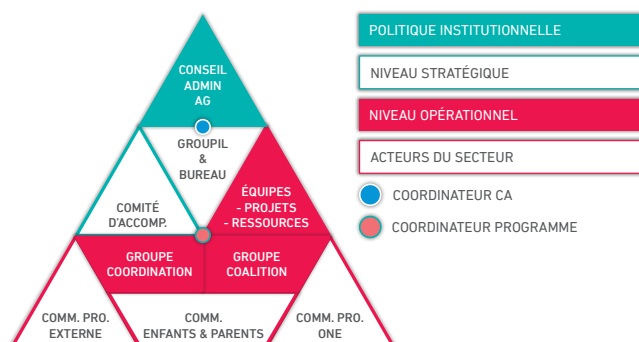
- Logique centrée sur les utilisateurs ("user centric"), pour mieux prendre en compte les besoins des bénéficiaires du système d'accueil ;
- Logique centrée sur les données ("data centric"), pour l'évaluation du système d'accueil.

La charte programme « Grandir ensemble » est évolutive en fonction des décisions et orientations prises ainsi que des évolutions du système d'accueil de la petite enfance.

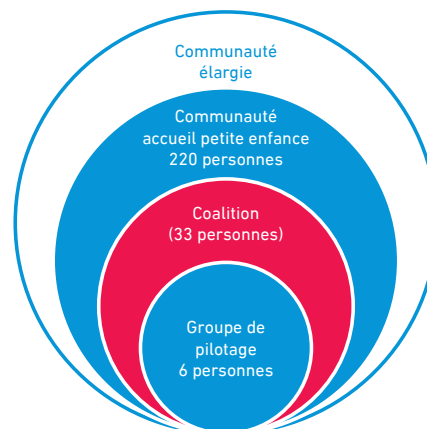
GOVERNANCE DE LA RÉFORME

La gouvernance du programme se fonde sur les 4 orientations de la charte (cfr supra).

La structure de gouvernance intègre les dimensions institutionnelle, stratégique et opérationnelle et vise à favoriser l'implication des différents acteurs internes et externes.



Le niveau opérationnel repose sur une organisation concentrique, partant du Groupe de pilotage à la « Communauté élargie », en passant par la coalition et la Communauté accueil petite enfance.



CONCLUSION

2018, une année de premiers pas, qui en entraîneront de nombreux autres... 2018, une année marquante pour la réforme du secteur et des projets liés, comme celui du statut salarié des accueillants, et de la plateforme « Premiers Pas », très attendus.

Objectif « 0 pesticide » dans les milieux d'accueil

Depuis le 1er juin 2018, l'usage des pesticides est interdit en Wallonie dans les lieux accessibles à un public vulnérable, même s'ils sont privés. Les publics visés sont les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, malades ou handicapées. Les zones extérieures accessibles au public dans les hôpitaux, maisons de repos, écoles, crèches, aires de jeux, espaces de loisirs, ... doivent donc être entretenues sans pesticide !

L'Ordonnance relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale reprend la même interdiction d'utilisation des pesticides dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil qu'en Wallonie. Cette ordonnance était déjà d'application au moment de l'entrée en vigueur de la mesure wallonne.

Depuis le 1er juin 2018, l'usage de produits phytosanitaires est donc interdit en milieu d'accueil¹ partout en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de protéger les enfants, il est depuis lors interdit d'utiliser des pesticides pour préserver les plantes intérieures et extérieures des maladies, des insectes ou des limaces. Les produits pour se débarrasser des « mauvaises herbes » et des mousses sont, de la même manière, proscrits en milieu d'accueil. Cette interdiction s'étend aussi à des méthodes qui peuvent sembler plus naturelles, comme l'usage de sel ou de vinaigre.

Pour accompagner au mieux les milieux d'accueil dans le respect de cette législation, la Cellule Eco-conseil de l'ONE s'est associée aux organismes régionaux en charge du respect de cette réglementation : Bruxelles-Environnement et Adalia 2.0. En 2019, cette collaboration permettra de créer une page internet spécifique du site internet de l'ONE², « Mon Milieu d'accueil en Zéro pesticide c'est possible ! », qui reprend toutes les informations à connaître. Bruxelles-Environnement et Adalia 2.0 ont également accepté d'être services relais pour les milieux d'accueil, en répondant à leurs questions concernant la gestion de leurs espaces extérieurs, sans pesticide.

Reprise du SASPE « La Nacelle » par le CPAS de Mons

Le Service d'Accueil Spécialisé (SASPE) « La Nacelle » a été repris par le CPAS de Mons le 1er octobre 2018. Jusque-là, l'ONE organisait 2 SASPE sur les 16 du secteur : « La Nacelle » (Mons) et « Reine Astrid » (La Hulpe).

Cette reprise vise à permettre une amélioration des conditions d'accueil et un développement de l'offre d'accueil, bien nécessaire dans l'arrondissement de Mons (comme le montre l'étude réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant relative aux enfants dit « parqués en milieu hospitalier »).

Ce développement de l'offre se concrétisera par une augmentation de la capacité, de 16 à 24 places, dans le cadre de l'appel à projets (moyens supplémentaires du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour financer 28 nouvelles places d'accueil en SASPE), suite à d'importants travaux d'aménagement des infrastructures. À suivre...

¹ Directive Européenne 2009/128/CE, Décret du 10 juillet 2013, Ordonnance du 20 juin 2013

² <http://www.one.be/professionnels/accueil-petite-enfance/sante-de-l-enfant/objectif-zero-pesticide/>



UN NOUVEL OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CANDIDATS ADOPTANTS

En 2018, l'ONE a produit et réalisé un film-témoignage destiné à accompagner les candidats adoptants en attente d'une proposition d'enfant. Véritable outil d'accompagnement et de cheminement vers la parentalité, ce support audiovisuel, découpé en cinq chapitres, permet d'aborder les principaux moments entourant l'arrivée en famille d'un enfant adopté ...

Dans le cadre de la mission d'encadrement des personnes qui sont candidates à l'adoption d'un enfant en Belgique, ONE Adoption (cf encadré) mène tout d'abord un travail d'examen psycho-médico-social de la candidature. Sur base de cet examen, selon l'adéquation entre le projet proposé et les qualités requises pour la prise en charge des besoins des enfants en attente de famille adoptive, le projet des candidats est retenu ou non pour une éventuelle proposition d'enfant. Lorsque le projet est retenu, ONE Adoption signe avec les candidats une convention portant sur les modalités administratives de la concrétisation du projet d'adoption.

Après la signature de convention, la durée d'attente avant une proposition d'enfant peut aller jusqu'à 2 ans, parfois même davantage.

Afin de les accompagner durant cette attente, ONE Adoption organise des matinées de rencontres thématiques. Elles ont pour objectif de soutenir les candidats dans une réflexion qui les prépare à l'arrivée d'un enfant et les soutient dans leur projet de parentalité.

UNE EXPÉRIENCE D'ACCOMPAGNEMENT EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES CANDIDATS

Les thématiques abordées durant les matinées d'accompagnement des candidats adoptants en attente d'une proposition d'enfant portent non seulement sur des questions générales de la parentalité à l'égard d'un enfant en bas âge (comment gérer la pose de limites dans l'éducation de l'enfant ? Sur quels repères s'appuyer dans la gestion du sommeil de l'enfant ?) mais également sur des questions spécifiques à la parentalité adoptive.

Ces questions, jusqu'à présent, ont touché principalement à la préparation de la rencontre avec l'enfant et à la gestion des premiers moments de vie en famille, une fois l'enfant placé chez les adoptants.

A l'occasion de ces matinées de rencontres, les candidats en attente ont souvent exprimé leur souhait de pouvoir rencontrer des familles ayant déjà adopté, afin de leur poser des questions et de bénéficier d'un éclairage nourri par une réelle expérience de parents adoptifs.

L'équipe ONE Adoption a bien sûr pris note de ces attentes. Néanmoins, un tel dispositif n'a jamais été réellement envisagé, pour plusieurs raisons. D'une part, une telle démarche aurait naturellement exposé l'intimité d'une famille adoptante aux questions légitimes que peuvent se poser des candidats en attente sur leurs réalités quotidiennes. Cela nous a semblé potentiellement problématique pour les familles qui auraient accepté de témoigner. D'autre part, inviter un ou deux parents adoptifs à apporter leur éclairage sur leurs réalités de la parentalité adoptive aurait contribué à donner à ces réalités un statut spécifique, de représentativité des réalités de la parentalité adoptive. Or, nous le constatons quotidiennement, ces réalités sont multiples et à chaque fois singulière.

Une solution alternative a dès lors été imaginée : offrir aux candidats des témoignages par le biais d'interventions filmées. C'est ainsi qu'est né ce projet !

LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU FILM-TÉMOIGNAGE

La réalisation par les services de l'ONE de ce film-témoignage sur la parentalité adoptive a nécessité l'alliage harmonieux de plusieurs qualités, parmi lesquelles une bonne connaissance du sujet traité, une solide compétence technique et narrative au plan audiovisuel (analyse de la demande, pré production, tournage, postproduction) et, surtout, une grande finesse dans la gestion de la situation d'interview avec les parents adoptifs.

Dans ce processus, la première étape a été de définir le format attendu : une ou plusieurs capsules vidéo de témoignages, d'une durée variant entre 45 et 60 minutes.

Rapidement, il a été décidé d'interroger plusieurs parents adoptifs, afin de rendre compte d'une certaine diversité. C'est ainsi que sur les familles contactées, quatre couples de parents ont été retenus et ont accepté d'être interviewés. Ces familles, homo- et hétéro-parentales, avaient toutes adopté un ou deux enfants par l'intermédiaire du service ONE Adoption. Ces familles se différençaient également au plan du recul par rapport au processus adoptif, le jugement d'adoption des enfants concernés ayant été prononcé dans une période variant entre 1 et 17 ans.

Outre la sélection des parents-témoins, un soin particulier a été apporté à la sélection des questions à poser aux familles. Il s'agissait de trouver, à travers la démarche, un juste point d'équilibre entre plusieurs pôles. D'une part, un équilibre entre la spontanéité des témoignages et l'exemplarité des propos partagés par les adoptants interviewés. D'autre part, un équilibre entre le respect de l'intimité des familles et la recherche d'information concernant le vécu particulier et les anecdotes personnelles partagés par les témoins en tant que parents adoptifs.

Trois thématiques ont été retenues sur base des attentes du public concerné par le projet :

- L'attente d'une proposition d'enfant et la gestion de l'entourage
- La rencontre de l'enfant, l'arrivée en famille et les premiers temps de socialisation familiale
- Les questions de l'enfant et les défis / difficultés relatifs à la transmission de son histoire.

Les interviews ont eu lieu en septembre et octobre 2017, au domicile des adoptants. Un canevas relatif au déroulement des tournages a été utilisé avec chaque famille, de manière à pouvoir mettre les différents témoignages en perspective les uns des autres.

Plusieurs questions ont ainsi permis aux parents de partager, au départ d'anecdotes et de souvenirs plus ou moins vivaces, leur expérience de l'adoption :

- Que s'est-il passé pour vous entre le moment de la signature de la convention et l'appel vous invitant à l'entretien de proposition d'enfant ? Vous souvenez-vous de ce que vous faisiez au moment de cet appel téléphonique ?
- Que pouvez-vous partager de la rencontre avec votre enfant ?
- Que pourriez-vous dire de la façon dont la relation s'est créée entre vous et votre enfant ?
- Comment vous-êtes-vous sentis face aux premières questions de votre enfant sur l'adoption ?

Chaque rencontre s'est déroulée dans le plus grand respect et la nécessaire bienveillance à l'égard des familles adoptantes

LE RÉSULTAT DANS LES FAITS

Après les quatre demi-journées de tournage, une analyse des rushes a été entamée : cela a représenté plus de 6 heures de matériel audiovisuel à exploiter au mieux.

Après sélection et analyse, cinq séquences ont été montées. Chaque séquence vidéo offre le témoignage des quatre couples adoptants sur les thématiques suivantes :

- La gestion de l'attente d'une proposition d'enfant : entre la signature de la convention et l'appel téléphonique d'ONE Adoption ;
- La proposition d'enfant : l'appel téléphonique d'ONE Adoption et l'entretien où on nous parle de l'enfant pour la première fois ;
- La rencontre : les préparatifs, le premier moment en section et l'approvisionnement mutuel à la pouponnière ;
- Le retour à la maison : le départ de la pouponnière, l'arrivée à la maison, entre les visites et les premiers moments en famille ;
- La transmission : les questions de l'enfant, son histoire de naissance, les occasions d'en parler et les difficultés rencontrées.

Les vidéos ont été finalisées courant 2018 et diffusées pour la première fois le 17 novembre 2018 lors d'une matinée d'accompagnement des candidats en attente. Le résultat a semblé à la hauteur des attentes du public : il a non seulement permis d'illustrer, par certains aspects, les questionnements inhérents à cette période d'attente d'une proposition d'enfant, mais également remobiliser les candidats autour de leur projet : « Notre tour viendra... ! »...



Le service ONE Adoption est agréé comme Organisme d'adoption par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction de l'Adoption – Administration générale de l'Aide à la jeunesse). Cet agrément est valable pour l'adoption interne, soit pour intervenir comme intermédiaire à l'adoption d'enfants nés ou résidents sur le territoire belge francophone.

Conformément aux réglementations actuelles, ONE Adoption remplit à cet égard cinq missions importantes : 1) l'accompagnement des (futurs) parents qui pensent confier leur enfant à l'adoption, 2) le suivi des enfants en attente d'adoption et l'évaluation de leur « adoptabilité », 3) l'encadrement des personnes qui cherchent à adopter un enfant en Belgique, 4) l'accompagnement des familles adoptives et 5) l'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines.



DEUX OUTILS POUR LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ : UN POUR DÉTECTER UN DES SIGNES AVANT-COUREUR DE L'OBÉSITÉ ; L'AUTRE POUR LE RECUEIL, LA TRANSMISSION ET LA SENSIBILISATION D'INFORMATIONS RELATIVES À LA SANTÉ DE L'ENFANT

En 2018, deux projets phares et emblématiques sont venus s'inscrire dans le soutien que l'ONE apporte à ses professionnels de santé en matière de médecine préventive et de promotion de la santé : la révision de l'outil « carnet de santé », interface entre les parents et les professionnels autour de la santé de l'enfant et le projet « repérage du rebond d'adiposité précoce » dans le cadre de la prévention de l'excès de poids.

LE PROJET « REBOND D'ADIPOSITÉ PRÉCOCE »

L'excès de poids chez les jeunes enfants est un véritable enjeu de santé publique. Depuis toujours, l'ONE œuvre activement à la prévention de l'obésité et à la promotion d'une alimentation saine aussi bien auprès du grand public et des parents, que dans tous les départements qui le constituent. Professionnels de santé des consultations, professionnels du secteur de l'accueil de l'enfant ou bien encore, professionnels du secteur de la promotion de la santé à l'école, tous bénéficient d'action de formation et d'information continue, ainsi que d'outils de promotion sur cette thématique.

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité d'une prise en charge précoce des enfants à risque de surpoids, une action de repérage systématique du rebond d'adiposité précoce chez l'enfant (dès l'âge de 18 mois) a été menée de 2014 à 2017 dans 11 consultations pour enfants des subrégions de Liège et du Hainaut. Ce repérage a été complété du suivi renforcé des enfants concernés.

Qu'est-ce que le rebond d'adiposité ?

L'évolution de la prise de poids d'un enfant n'est pas toujours en stricte correspondance avec le nombre de centimètres qu'il « prend » quand il grandit.

Pour évaluer l'harmonie de l'évolution poids-taille, le professionnel de santé inscrit ces données, récoltées à différents âges, sur une courbe. Cela permet de voir si à un moment par exemple, la prise de poids est trop importante pour le nombre de centimètres qu'a pris l'enfant. Ces données permettent de calculer l'indice de masse corporelle de l'enfant, l'IMC. L'augmentation prématurée de la valeur d'IMC avant l'âge de 6 ans constitue le rebond d'adiposité précoce. Il est important de le détecter car l'augmentation trop précoce de la corpulence d'un enfant avant l'âge de 6 ans augmente fortement le risque qu'il soit rapidement en surpoids ou obèse et qu'il le reste à l'âge adulte.

Comment le repérer ?

C'est en calculant l'indice de masse corporelle, en le positionnant sur une courbe de corpulence (fille ou garçon) et en évaluant sa cinétique que l'on peut identifier les enfants à prendre en charge.

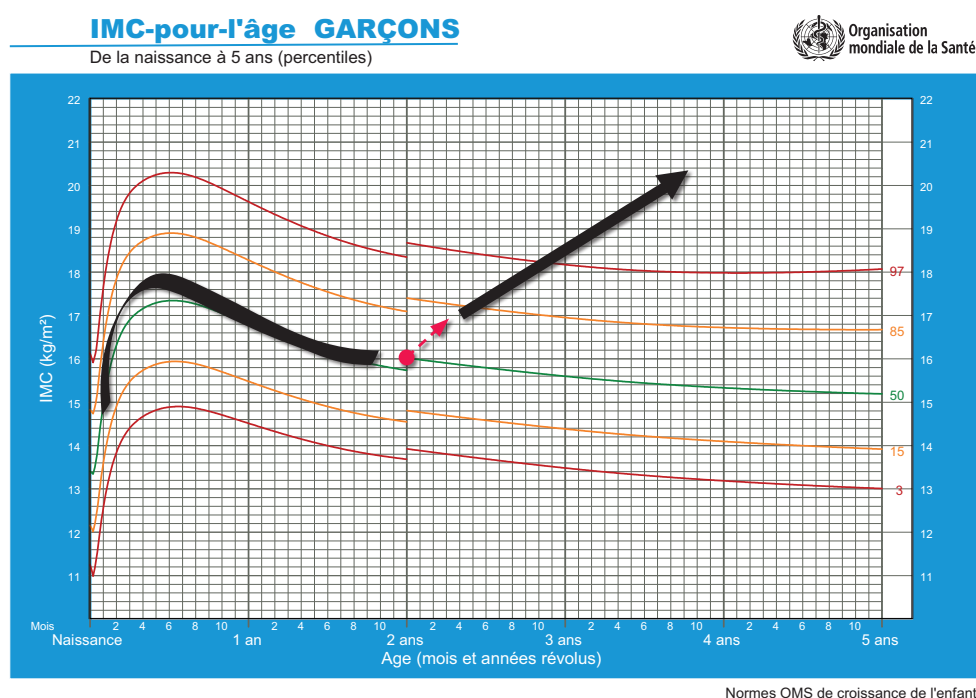
Ces courbes sont remplies par l'équipe de consultation à des moments qui ne sont pas systématisés.

Afin de repérer précocement un rebond dans la courbe, il est cependant nécessaire que la courbe soit remplie le plus régulièrement possible et qu'il y soit défini un premier point à partir de 12 mois afin d'appréhender à temps un éventuel rebond d'adiposité précoce qui se présenterait par la suite.

Une fois le rebond d'adiposité précoce identifié, il s'agit de sensibiliser au mieux les familles et de les accompagner afin de déterminer des objectifs pour leur enfant tout en renforçant leurs compétences.

Il émane donc du projet pilote une action importante à renforcer dans l'ensemble de nos consultations : « le dépistage du rebond d'adiposité précoce ». Cette action répond aux recommandations du plan européen de lutte contre l'obésité infantile : « Soutenir un début sain dans la vie ».

Courbe de corpulence OMS et rebond précoce d'adiposité.



Quelles actions pour soutenir le repérage du rebond ?

Suite au projet pilote, en plus des activités usuelles liées à la prévention du surpoids, ont eu lieu à partir de février 2018 et tout au long de l'année de nombreuses actions de sensibilisation et de formation des médecins et TMS au repérage du rebond d'adiposité précoce et à l'accompagnement des familles (lors du suivi renforcé). Leur fondement repose sur les quatre axes de prévention du surpoids que sont l'alimentation, l'activité physique, le sommeil et les repères et limites (règles éducatives).

Elles se sont déclinées sous diverses formes et dans toutes les subrégions afin de toucher le plus grand nombre de professionnels.

Une grande partie de ces actions se sont articulées autour d'une présentation théorique de la problématique, une présentation du projet pilote et de ses résultats ainsi qu'une présentation plus pratique sur la réalisation systématique et l'interprétation des courbes de corpulence, les rôles respectifs et complémentaires du tandem médecin-TMS ainsi que la présentation des outils d'Education à la

santé et les formations utiles pour accompagner et soutenir les familles tout au long du processus de changement.

Une journée de formation avait été dispensée en octobre 2017 à l'attention de tous les médecins de l'ONE spécifiquement sur la prévention précoce de l'excès de poids. Par la suite, des midis des médecins et des soirées de formation ont été dispensés dans toutes les subrégions en guise de sessions de rattrapage pour les médecins n'ayant pas pu participer à la journée de formation de 2017.

A l'attention des TMS, de nombreuses ½ journées de formation ont eu lieu dans toutes les subrégions, avec quelques variantes (le contenu ayant été adapté au fur et à mesure des sessions pour répondre le mieux possible aux besoins et attentes du public visé) sur le repérage du rebond d'adiposité précoce.

Par ailleurs, poursuivant toujours l'objectif de rendre l'information accessible au plus grand nombre, les exposés de la journée de formation de 2017 ont été rendus disponibles sur la plateforme Excellencis Médecins. Un InfONE spécial médecins et spécial TMS a été consacré à

cette journée de formation. Il synthétise les éléments clés qui doivent guider l'action dans le cadre de la prévention précoce de l'excès de poids (le repérage précoce, la prise en charge et l'accompagnement des familles). D'autres chantiers ont également débuté comme la mise à jour des contenus de certains ouvrages de référence tels que le guide de médecine préventive.

Aussi, en 2018, un groupe de travail « prévention du surpoids de l'enfant » a vu le jour, rassemblant des Conseillers Pédiatres experts en nutrition, les diététiciennes de l'ONE, des référentes EDUS, une référente Santé en MILAC et des coordinatrices accompagnement. Une conseillère médicale PSE participe occasionnellement en fonction des besoins. Ce groupe a pour vocation de prévoir et de coordonner les différentes actions à mettre en place au sein de l'Office afin d'œuvrer à la prévention de l'excès de poids dès le plus jeune âge dans un souci de cohérence et tenant compte des ressources humaines et matérielles disponibles.

LE CARNET DE SANTÉ (0 À 18 ANS)

Hier

Depuis ses débuts, l'ONE a été sensible aux recommandations de la Fédération médicale belge, visant à ce que chaque enfant dispose d'un « Carnet sanitaire ». Celui-ci était systématiquement remis aux mères et son emploi a été généralisé dans les consultations de nourrissons.

Le Carnet sanitaire a posé les bases de ce qui est devenu par la suite, le « Carnet de l'enfant » de l'ONE.

Au fil du temps, le carnet de l'enfant s'est étoffé, tant au niveau du fond que de la forme, témoignant de l'intérêt qu'y portaient les patients et les professionnels de santé concernés.

Ce carnet a pendant des décennies compris une version pour les filles et une pour les garçons. Pour autant, les deux versions étaient quasi similaires, si ce n'est au niveau des paramètres de suivi de la croissance. Les courbes de poids, taille et périmètre crânien sont distincts pour les deux sexes. Au niveau de la forme, une couverture bleue a longtemps caractérisé le carnet pour les garçons, la version rose étant réservée aux filles.

En début des années 2000, le statut d'outil de liaison entre les parents et les professionnels en charge du suivi de la santé de l'enfant s'est considérablement renforcé.

Le programme de vaccination de la FWB s'est alors appuyé sur le Carnet de l'enfant pour diffuser auprès des parents, toutes les informations utiles relatives aux vaccins ainsi qu'aux maladies contre lesquelles ils protègent. Un calendrier de vaccination recommandé par la FWB a depuis, systématiquement figuré à la dernière page du Carnet.

Des autocollants donnant accès gratuitement aux doses de vaccins recommandés ont depuis lors été insérés systématiquement au centre du document. Il devenait de ce fait impératif d'assurer une distribution du carnet à tous les enfants nés en Communauté française ou y résidant, qu'ils soient ou non suivis par l'ONE.

Aujourd'hui



En 2018, le Carnet de l'enfant fait à nouveau l'objet d'une mise à jour profonde. A l'initiative du pôle PSE (promotion de santé à l'école) au sein de la Direction santé de l'ONE, l'idée d'assurer la diffusion du Carnet à un public plus large est proposée au Collège des Conseillers Pédiatres de l'ONE qui se rallie assez vite au projet. Les versions du Carnet de l'enfant des deux dernières décennies ciblaient les âges de 0 à 12 ans. Celle de 2018 concernera à présent un public âgé de 0 à 18 ans.

Le contenu du Carnet est revu de ce fait en accordant notamment, une part bien plus importante qu'avant au suivi de la santé de l'enfant en milieu scolaire. Un nouveau découpage des chapitres cible très distinctement le séjour à la maternité, les âges compris entre 0 et 3 ans ; 6 à 12 ans ; 12 à 18 ans. D'autres modifications concernent la référence systématique aux brochures de promotion à la santé de l'ONE (les « visuels »); ainsi que la prise en compte des différents partenaires professionnels de la santé dont les Sages-femmes qui sont clairement mentionnés.

La dénomination : « Carnet de santé 0-18 ans » remplacera dès 2019, celle de « Carnet de l'enfant ». Les profondes mises à jour de contenu sont à présent complétées par une actualisation de la forme.

Dans sa présentation actuelle, le Carnet de santé s'intègre parfaitement aux deux autres documents parentaux conçus et diffusés très largement par l'ONE, à savoir : « Mon Carnet de grossesse » et « Devenir Parents ».

Dans les années à venir, le Carnet de santé connaîtra encore des mises à jour intégrant entre autres, l'évolution des connaissances et de conception des programmes de prévention mais aussi, bien probablement, l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le suivi de la santé des enfants demeure une préoccupation constante et justifie pleinement la poursuite d'un usage généralisé du Carnet de santé.



DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ONE

Afin de rencontrer les enjeux de l'évolution du numérique, l'ONE a décidé de mettre en œuvre une nouvelle vision pour le développement du systèmes d'information : le programme *Transformation et Gouvernance Digitale* (TGD). Cette vision s'inscrit dans le plan de transition du numérique adopté en mai 2016 par le Gouvernement.

Cette nouvelle vision s'articule autour de 3 axes :

- **Elle est centrée sur les bénéficiaires** (user centric). C'est-à-dire qu'elle met l'utilisateur externe au centre de l'attention en prenant en compte ses préférences de comportement.
- **Elle est centrée sur l'utilisation de données** (data centric). Pour se faire, l'ONE doit évoluer d'une architecture informatique basée sur des outils qui collectent les données et les versent dans des datawarehouses dans une logique de métier (c'est -à-dire en silo) ; à une architecture informatique qui repense l'approche de la donnée afin se mettre en capacité de tirer de la valeur de toutes les données de manière transversale.
- **et sur la mise en place d'un environnement numérique de travail** (digital workplace).

Ceci permet à un agent d'accéder à l'ensemble de ses informations de travail, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Cette nouvelle vision du développement du système d'information a pour ambition d'offrir des services en phases avec les missions de l'ONE et les besoins des usagers mais également de s'appuyer sur des principes de simplification et de transparence.

Plusieurs chantiers ont été mis en route ou finalisé en 2018 dans cette nouvelle vision. Citons quelques exemples :

1) Le dossier médico-social informatisé de l'enfant

Dans le développement de l'offre des services qui accompagnent l'enfant et sa famille, avec le souhait d'en accroître la qualité et ce, notamment en fournissant un outil informatique aux professionnels au contact des familles, un dossier est particulièrement attendu : le dossier médico-social informatisé de l'enfant.

Ce projet ne peut pas être développé par l'ONE seul. Il est en effet en connexion avec différentes bases de données : celles de l'ONE, notamment dans ses missions d'accueil de l'enfant, de suivi préventif de la santé de l'enfant et de vaccination; celles utilisées en Promotion de la Santé à l'école ; celles des dépistages néonataux ; les plateformes d'échanges de données médicales bruxelloise, wallonne et flamande et l'ensemble du réseau de soins en tant que producteurs de données et utilisateurs des données ONE. Sans oublier les parents qui doivent également pouvoir consulter les données de santé de leur enfant.

Plusieurs scénarii de développement ont donc été investigués.

2018 voit la concrétisation d'une étape importante pour ce projet avec le développement, en collaboration avec l'Etnic et la FRATEM, d'un prototype de dossier médico-social de l'enfant informatisé.

Ce prototype sera englobé dans un projet plus large : le projet Zephyr regroupant la vaccination, les dépistages néonataux, ainsi que les échanges entre professionnels de l'ONE, avec les partenaires de l'ONE et les parents.

2) Premier Pas : développement d'une plate-forme de recherche d'un milieu d'accueil en ligne

Deuxième projet très attendu : une plate-forme permettant d'aider les parents et futurs parents à trouver une structure d'accueil en ligne.

Mise ligne, la plateforme « [Premiers Pas](#) » permet dans cette première version de localiser les structures d'accueil mais également d'avoir des informations sur la taille de la structure, les horaires, l'encadrement, les tarifs, etc.

Ce projet a été élaboré en tenant compte des besoins et souhaits de -futurs- parents mais également de professionnels de l'ONE et de professionnels de structures d'accueil, exprimés via une enquête.

Cette plate-forme va continuer à se développer et proposera au fur et à mesure de nouveaux services aux parents. Elle arrivera à terme, à la mise en œuvre d'un système informatisé et centralisé de l'ensemble des demandes d'accueil et des inscriptions mais également au calcul en ligne du coût estimé de l'accueil pour le parent.



3) Refonte de l'application de gestion de milieux d'accueil

en lien avec la réforme de l'Accueil de la petite enfance et mise en place d'une plateforme destinée aux professionnels : [pro.one.be](#), qui permet aux structures d'accueil de la petite enfance d'encoder leurs données en ligne.

Il s'agit d'un changement important de cap dans la relation entre l'ONE et les structures d'accueil de la petite enfance. En effet, outre que cela s'inscrit dans une volonté de simplification administrative, l'objectif est d'avoir un

flux continu d'information à jour. Et ce, en permettant aux structures de les encoder, les adapter, les corriger, etc.

Il convient également de préciser que cette plate-forme sert de base, de fondation, au site « Premiers pas ». En effet, les données utiles encodées dans « [pro.one.be](#) » sont immédiatement accessibles aux publics sur la plateforme « [my.one.be](#) ».

4) Développement d'une nouvelle application pour la direction Accueil Temps Libre qui soutient les 3 secteurs (Centre de vacances, Ecole de devoirs et Accueil extrascolaire, y compris l'accueil flexible et d'enfants malades de 3 à 12 ans). Le projet a pour objectif de moderniser les outils informatiques qui permettent la gestion des activités de la Direction ATL. Il comprend le développement, la mise en application et la maintenance correctives de l'application ATLAS.

5) L'évolution du système d'information de l'ONE porte également sur :

- Le développement d'un programme de gestion des urgences sanitaires en collaboration avec la Direction PSE ;
- L'application ADN pour sécuriser et centraliser les données en lien avec les directives RGPD ;
- La mise en place d'e-media pour centraliser dans une médiathèque virtuelle les images, vidéos et prises de son réalisées par l'ONE ;
- Le projet d'un wifi d'entreprise avec un accès pour les visiteurs ;

et bien d'autres encore.

Comme indiqué précédemment, ces travaux s'inscrivent dans la nouvelle vision de développement de l'informatique à l'ONE :

- Le choix d'architecture transversale est pensé pour être réutilisable par d'autres services ou d'autres professionnels. Les outils informatiques utilisés permettent d'être transposés à d'autres directions ou d'autres développements en termes de fonctionnalité.
- Les travaux sur la signalétique transversale permettront d'avoir une seule source d'information et d'éviter les doubles encodages (pour les bénéficiaires comme pour les agents de l'ONE).
- La plate-forme [pro.one.be](#) permettra des échanges en ligne d'informations entre l'ONE et ses différentes structures externes et partenaires.
- La plate-forme [my.one.be](#) permettra différentes fonctionnalités pour les usagers de l'ONE.



UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES PAR LES TRAVAILLEURS MÉDICO-SOCIAUX (TMS) DE L'ONE

Ces dernières années, le métier de TMS a été bouleversé par de nombreux changements : la précarisation de la population, l'évolution des formes de parentalités ou encore la réduction des durées des séjours en maternité.

Face à ces nouvelles réalités, l'ONE s'adapte et redéfinit son offre de service aux familles en réorganisant le suivi pré, péri et postnatal. Depuis janvier 2018, l'expérimentation d'un nouveau modèle d'accompagnement est lancée dans six consultations prénatales hospitalières et deux services de liaison en maternité.

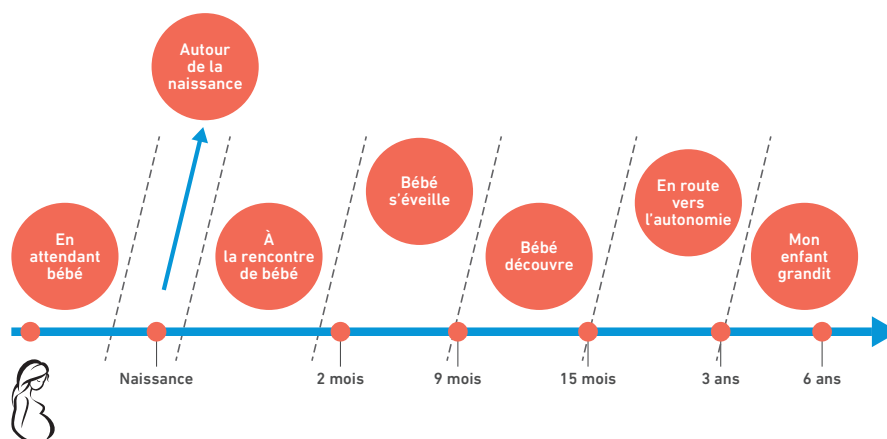
L'ONE a souhaité redéfinir l'offre de service aux familles tout en mettant en avant le métier de TMS. Ce travail a été élaboré pour répondre à plusieurs objectifs :

- intégrer des éléments de la recherche menée en interne en 2016 sur le « Réseau périnatal » ;
- distinguer clairement l'activité des TMS de celle des sages-femmes ;
- clarifier l'offre de service à communiquer aux familles ;
- apporter des réponses concrètes aux difficultés amenées par les sorties précoces en maternité ;
- tenir compte du remaniement du projet « de la réforme des consultations prénatales à la réforme de l'intervention périnatale ».

LE NOUVEAU MODÈLE DE L'OFFRE DE SERVICES

La nouvelle offre de services s'articule autour des 3 secteurs d'action des TMS, c'est-à-dire : la période prénatale, la période périnatale et la période postnatale. Ces 3 pé-

riodes comportent ainsi les 7 moments clés dans l'accompagnement global d'une famille par un TMS. Ces 7 repères se déclinent comme suit : en attendant bébé, autour de la naissance, à la rencontre de bébé, bébé s'éveille, bébé découvre, en route vers l'autonomie, mon enfant grandit.



En attendant bébé : la période prénatale

L'ONE offre la possibilité aux futures mères de se faire accompagner tout au long de leur grossesse au sein de 3 services :

■ Les consultations prénatales hospitalières (CPNH)

Le nouveau modèle du suivi prénatal en CPNH propose un suivi de base en 3 moments clés. Ce suivi est proposé à toutes les futures mères qui le souhaitent et offre la gratuité des soins. Le gynécologue ou la sage-femme qui suivent la future mère acceptent ainsi de ne pas percevoir le ticket modérateur. Ces 3 moments clés sont : le 1er contact au début de la grossesse (réalisation de l'anamnèse), le 2ème contact en cours de grossesse et, enfin, le 3ème contact, le contact périnatal en fin de grossesse, juste avant la naissance. En cas de suivi renforcé lors de situations difficiles, le TMS rencontrera la future mère autant de fois que nécessaire. Dans les deux cas, les contacts s'effectueront à domicile, dans un local ONE ou encore à l'hôpital. Le TMS ne sera donc plus en charge de l'organisation pratique de la séance médicale.

Une phase de test de ce nouveau modèle est en cours, depuis janvier 2018, dans trois hôpitaux Liégeois (le CHR de la Citadelle, le Bois de l'Abbaye et le CHR de Huy) et dans trois hôpitaux du Hainaut (Ambroise Paré, Epicura Hornu et le Grand hôpital de Charleroi).

■ Les consultations prénatales de quartier (CPNQ)

L'offre de services n'est pas modifiée. Après le 1er contact en début de grossesse, le TMS organise les autres entretiens selon le rythme des consultations médicales et les besoins. La gratuité des soins est ici assurée grâce au paiement des médecins par l'ONE et la prise en charge des prestations des sages-femmes par l'INAMI.

■ Les plateformes prénatales

Pour ce modèle, il n'y a également pas de changement. Les plateformes prénatales prennent en charge les futures mères qui sont référées par un gynécologue conventionné. Ces futures-mères répondent à des vulnérabilités multiples et constituent donc toujours des suivis renforcés. Après une anamnèse, le TMS organise le suivi en fonction des besoins des futurs parents. Ils sont principalement suivis dans leur milieu de vie.

Autour de la naissance : la période périnatale

L'idée du nouveau modèle est d'anticiper la présentation aux familles de l'offre de services des TMS, étant donné l'écourtement des séjours en maternité. Ainsi, le 1er contact avec les familles (qui n'ont pas été suivies en consultations prénatales) ne se fera plus au moment de la naissance mais bien autour de la 30ème semaine de grossesse. Comme relevé par la chercheuse¹, cette période serait plus propice pour entrer en contact avec les futurs parents car ils seraient davantage disponibles et ils se projetteraient facilement dans l'après naissance. Cela répondrait concrètement aux problèmes de sorties précoces des maternités.

Après ce premier contact à la 30ème semaine, un second contact sera proposé à la maternité. Ce 2ème contact sera soit un moment pour entretenir la continuité de l'action du TMS, soit il sera un « rattrapage » dans le cas où le TMS n'a pas pu voir la future mère avant.

Le TMS en charge de ce contact périnatal devra donc aborder un nouveau contenu par rapport au service de liaison actuel, comme :

- la présentation de l'offre de service de l'ONE ;
- l'organisation du retour à domicile et l'articulation avec la sage-femme ;

¹ Recherche : « Le travail en réseau et l'offre intégrée de services dans le domaine périnatal suite aux nouvelles recommandations dans le cadre des sorties précoces de la maternité » - Nathalie Maulet / ONE

- la continuité du suivi ONE en présentant les consultations pour enfants et ses activités ;
- la présentation du « *cahier de santé 0-18 ans* » et du cahier « *devenir parents* » ;
- les informations juridiques utiles ;
- répondre aux demandes et besoins spécifiques de la famille.

Dans le cas où le TMS découvre, lors du premier contact, une situation qui nécessite un suivi particulier, il pourra déjà entreprendre les actions nécessaires pour soutenir les futurs parents.

Ce nouveau modèle fait l'objet d'un test, également depuis janvier 2018, dans deux actuels services de liaison : le CHC Rocourt et la Clinique Ste Anne – St Rémi.

Les cinq moments clés de l'accompagnement postnatal dans le cadre du suivi universel

Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau modèle de suivi postnatal, les objectifs ont été multiples : éclaircir les rôles entre TMS et sages-femmes, clarifier les services auprès des familles ou encore mettre en avant les étapes essentielles de l'évolution de l'enfant. C'est ainsi que la nouvelle offre de services en période postnatale s'est réorganisée en cinq moments clés du développement de l'enfant.

▪ À la rencontre de bébé (15 jours à 2 mois)

Les premiers jours de vie de bébé (de 0 à 8 jours) sont laissés aux sages-femmes qui effectuent les soins auprès de la maman et du bébé. Afin de répondre aux demandes et besoins du terrain, il est possible de déroger à ce principe si la famille n'est pas prise en charge par une sage-femme et si les parents formulent une demande pour rencontrer un TMS.

Ensuite, le TMS entre en action. Le nouveau modèle suggère de prévoir deux contacts avec la famille jusqu'au 2 mois de l'enfant. L'enjeu est d'instaurer un lien de confiance avec le TMS, de présenter l'accompagnement que l'ONE peut offrir, d'expliquer les activités proposées, etc.

▪ Bébé s'éveille (2 mois à 9 mois)

En parallèle des consultations médicales, un contact au moins, est souhaité. Le TMS accompagne la famille dans les questions sur la diversification alimentaire, les rythmes de bébé, l'entrée en milieu d'accueil, etc.

▪ Bébé découvre (9 mois à 2 ans)

En plus des rendez-vous en consultations, un contact minimum est préconisé. C'est également le moment des dépistages visuels et psychomoteurs. Le TMS amènera aux parents des éléments de réponses concernant l'autonomie, les limites, etc.

▪ Vers l'autonomie (2 ans à 3 ans)

Au moins un contact est suggéré, en plus des rendez-vous en consultations. Le TMS répondra aux questions en lien avec l'entrée à l'école, la propreté, la phase d'opposition, etc.

▪ Mon enfant grandit (3 ans à 6 ans)

Un contact minimum est à nouveau préconisé. Le travail du TMS sera ici d'accompagner l'enfant qui devient grand dans son développement psychomoteur, ses activités extra-scolaires, etc.

Tout au long du développement de l'enfant, un suivi renforcé est mis en œuvre en fonction des besoins et des situations rencontrées.

EN CONCLUSION

Cette nouvelle offre de services des TMS permet ainsi : de faire évoluer le modèle pré et périnatal en anticipant les contacts avec les familles ; de recentrer l'action du TMS sur le suivi psycho-médicosocial des futures mères ; de solutionner les problèmes de sorties précoces ; de nouer des liens entre la période prénatale et les consultations postnatales ; de clarifier l'intervention du TMS et, enfin, de proposer une offre postnatale centrée sur l'évolution de l'enfant.

L'évaluation de l'expérimentation a été faite à différents moments sur base de données quantitatives et qualitatives.

Un vade-mecum réactualisé ainsi qu'un guide d'observation sur les thématiques à aborder lors des contacts avec les familles ont également été conçus pour soutenir les TMS dans leur fonction revisitée. Ils seront tous les deux présentés aux TMS en 2020.

L'ONE a également préparé un plan de communication externe afin de mettre en lumière cette nouvelle offre de services ainsi que le métier de TMS de l'ONE.



SUITE DE LA CAMPAGNE THÉMATIQUE DE L'ONE (2016-2018) SUR LE LANGAGE

En 2018, l'ONE a réalisé des capsules vidéo et des affiches afin de sensibiliser les professionnels du secteur de l'Accueil temps libre au développement du langage des enfants de 3 à 18 ans. Ces outils s'inscrivent dans le contexte global de la campagne thématique de l'ONE (2016-2018) consacrée au développement du langage.

UNE CAMPAGNE « LANGAGE » QUI CIBLAIT D'ABORD LES JEUNES ENFANTS

C'est en 2016 que l'ONE lance la campagne « langage » en s'intéressant **en premier lieu au développement du langage chez les jeunes enfants. L'objectif était de sensibiliser à la fois parents et professionnels de l'ONE (TMS accompagnant les familles dans les consultations de nourrissons) à l'importance de leurs attitudes dans le développement du langage des enfants.** Au cours de l'année 2017, l'ONE a complété le dispositif en réalisant une brochure spécifiquement destinée aux professionnels des milieux d'accueil 0-3 ans « **Accompagner le développement du langage du jeune enfant en milieu d'accueil** ».

Cette brochure a été diffusée aux agents de l'ONE qui accompagnent les milieux d'accueil et des actions de sensibilisation ont également été proposées sur l'ensemble du territoire de la FWB.



Pour l'année 2018, les actions de sensibilisation, coordonnées par les conseillers pédagogiques de l'ONE, ont réuni plus de **1000 professionnels de l'accueil 0-3 ans** et ont permis de valoriser aussi les outils disponibles dans une malle pédagogique « langage » et de réfléchir aux attitudes professionnelles développées dans l'outil « **Accompagner le développement du langage du jeune enfant en milieu d'accueil** ». Environ **4000 brochures** ont été diffusées auprès des professionnels de l'accueil en milieu collectif ou à caractère familial. Les différentes journées ont associé de nombreux partenaires du secteur des bibliothèques et de la culture : des conférenciers spécialisés dans la littérature jeunesse, les questions du plurilinguisme et de l'accueil de la diversité. Des approches telles que la « lecture individuelle en petit groupe » ont pu être expérimentées ainsi que des animations permettant de découvrir la richesse de la littérature destinée aux petits enfants, des techniques d'animation

comme le Kamishibai ou le théâtre d'ombres. Dans certaines subrégions, des actions de sensibilisation ont également associé des formateurs des écoles de puériculture.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE DANS L'ACCUEIL TEMPS LIBRE 3 – 18 ANS

Un groupe de travail (composé de représentants des écoles de devoirs, de la coordination ATL et d'agents de l'ONE) s'est constitué pour identifier les besoins spécifiques du secteur Accueil Temps libre.

Les objectifs partagés par le groupe de travail visaient à créer des messages courts et précis dans un ton plutôt amusant pour inciter à la prise de parole et à l'échange entre enfants, entre enfants et adultes. Les attitudes préconisées à travers les trois messages devaient être accessibles à tous, immédiatement applicables et sans force de moyens.

Il s'agissait avant tout pour le professionnel concerné d'évaluer ses pratiques pour les faire ensuite évoluer au bénéfice du public accueilli.

3 messages clés déclinés à travers différents outils : Papoter, raconter, discuter, chanter... Le mot d'ordre pour les professionnels de l'accueil temps libre est simple : les enfants et les jeunes doivent s'exprimer le plus et le mieux possible. Pour porter cette intention, les 3 messages (cf encadré) ont été déclinés en 3 capsules vidéos et 3 affiches.



Un premier message « **Vive le bavardage** » se situe en décalage avec l'esprit scolaire. Tout moment informel est bon pour un brin de causette et une discussion, aux apparences légères, peut se poursuivre ou se transformer en véritable dialogue où chaque interlocuteur développe son point de vue. Parler est aussi un moyen d'habiller ses émotions et d'apaiser les éventuels conflits. Les professionnels sont invités à privilégier des temps d'échanges informels avec les enfants et à s'adresser aux plus taiseux pour leur donner une place à part entière dans le groupe.

Les 3 messages-clés de la campagne :

- Profiter des moments informels pour favoriser la discussion ;
- Favoriser le développement du langage à travers diverses activités d'expression ;
- Inviter les professionnels, les animateurs à être un modèle pour les enfants.



L'oreille se découvre aux travers de ces divers jeux libres ou encadrés. Des ateliers autour du slam, de la poésie stimulent la créativité des jeunes et contribuent à leur épanouissement.



Un dernier message s'attarde sur le **rôle de modèle des encadrants**. Il est difficile de se représenter combien le comportement des adultes responsables influence le développement des enfants. Mais cette influence est, dans la plupart des cas, constituante. En ce qui concerne le langage, si l'animateur utilise des mots variés et une syntaxe correcte, les participants seront séduits par sa maîtrise de la langue et s'appliqueront naturellement à soigner leur propre manière de parler. Cette influence positive est possible, bien entendu, si l'ensemble du cadre d'accueil est bienveillant et permet à chacun d'y trouver sa place.

Les affiches et vidéos sont visibles sur le site de l'ONE et ont été transmises à l'ensemble des opérateurs reconnus par l'ONE (écoles de devoirs, centres de vacances, coordinations ATL, opérateurs extrascolaires, organismes de formation). En outre, des séances d'information et de travail, organisées dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, au sujet de l'accompagnement du développement du langage dans l'accueil temps libre, permettent d'approfondir les messages et de recueillir les bonnes pratiques.

Tant pour les milieux d'accueil de la petite enfance que pour les opérateurs d'accueil temps libre, la campagne langage se poursuit par de nombreuses rencontres de terrain.

LA CELLULE ECO CONSEIL DE L'ONE FÊTE SES 10 ANS !

En 2018, la cellule Eco-conseil de l'ONE intégrée au sein de la Direction Recherches et Développement a fêté ses 10 ans d'existence.

10 années avec comme mission principale **d'intégrer les préoccupations environnementales** dans les pratiques professionnelles des travailleurs de l'Office, pour participer au bien-être des familles.

10 années de développement de connaissances et de recommandations notamment sur les thématiques suivantes : la qualité de l'air intérieur, les cosmétiques, les perturbateurs endocriniens, les ondes électromagnétiques, l'éco-gestion...

10 années de collaboration et de co-construction avec les différents acteurs de l'ONE et les partenaires extérieurs.



Pour son anniversaire, la cellule a souhaité entamer une réflexion avec les professionnels de terrain, sur le thème « L'environnement, un droit pour tous ? »

Pourquoi et comment à l'ONE aborder l'environnement avec tous nos publics, même les plus précarisés ?

Ce thème a été choisi :

- En prenant en compte la réalité sociale et environnementale actuelle, qui nous montre qu'il est nécessaire de travailler pour tous et avec tous pour la construction d'un avenir durable.
- Suite à une interrogation à l'interne de la cellule, en regard de la mission de service universel de l'ONE : comment faire en sorte que tous les publics de l'ONE aient accès aux recommandations environnementales ? Comment faciliter l'intégration des messages environnementaux par les professionnels pour leur permettre de les transmettre aux familles ?
- Suite à un constat lors de nos rencontres avec les professionnels de terrain. Une question récurrente était : comment parler d'environnement à une famille qui a déjà d'autres difficultés ?

JOURNÉE D'ÉTUDE

Une journée d'études à destination des travailleurs de terrain : TMS, ACA, CAL, ... a été organisée le 29 novembre 2018. Elle a accueilli 135 participants sur base volontaire.

Cette journée a allié des temps de partage des savoirs (intervenants extérieurs) et temps de partage d'expériences (des ateliers) : afin de nourrir la réflexion, les pratiques de terrain et de permettre également la projection, l'orientation du travail dans le futur.

Dans un premier temps, le partage des savoirs a été incarné par

- le Pr E. Zaccai, de l'ULB, qui a abordé les inégalités socio-environnementales
- B. Coyne, d'ATD Quart Monde, qui a fait un focus sur les questions environnementales du point de vue des personnes en situation de pauvreté : attentes et réalités
- M. Joseph, du Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion qui a présenté la durabilité et la pauvreté en dialogue

Dans un second temps, les ateliers proposés étaient :

- 1 Eco-consommer pour économiser : La consommation durable à petit budget : est-ce possible pour tous ?**
l'asbl Ecoconso a invité les participants à déconstruire ensemble l'argument du budget comme frein à une consommation respectueuse de l'environnement et de la santé.
- 2 Environnement et pouvoir d'agir** - Delphes Dubray et l'asbl Empreintes ont sensibilisé les participants sur le fait que les questions environnementales pouvaient être un levier d'action pour les publics précarisés.

3 Faciliter la mise en lien des thématiques traitées à l'ONE (environnement, pédagogie, soutien à la parentalité...) pour mieux en parler - la Cellule Eco-conseil ONE a recensé les pratiques des professionnels et leurs besoins pour intégrer plus facilement les messages environnementaux à l'avenir.

4 Le travail en réseau- l'expérience de Damprémy. - La plateforme santé communautaire a présenté le projet « Le gant de toilette, c'est plus chouette que la lingette » afin de montrer que le travail en réseau local peut faciliter l'appropriation des messages par le terrain

Dans un 3e temps, une vidéo a présenté des pratiques exemplatives déjà en place dans les consultations mobiles de l'ONE, dans les milieux d'accueil et en famille.

PERSPECTIVES

L'ONE est engagé depuis plusieurs années dans le combat contre les inégalités sociales. Jusqu'ici, les inégalités environnementales n'ont pas été associées à cette réflexion.

Or les 3 intervenants de la journée ont pu nous confirmer à quel point ces deux types d'inégalités sont liées et devraient être abordées conjointement.

Suite à cette journée, le besoin de formation sur les relations entre environnement et bien-être de l'enfant a été émis par le terrain.

Une formation très concrète sur ce thème est en cours de construction par la cellule. Elle sera ouverte aux TMS sur base volontaire dès la fin de 2019.



A background image showing hands assembling large, light-brown cardboard puzzle pieces. The puzzle pieces are being put together on a wooden surface. In the background, there are some papers and a blue object.

SÉMINAIRE D'INNOVATION ONE ACADEMY : COMMENT STIMULER LES ÉCHANGES ENTRE L'ONE ET LES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DU LANGAGE ?

En décembre 2018, s'est tenu à l'Université de Namur un séminaire d'innovation autour des ressources sur le langage réunissant une trentaine de participants de l'ONE et des universités. Ce séminaire constitua pour ONE Academy, l'amorce d'un processus de co-construction d'une communauté apprenante dans le champ de l'Enfance.

ONE Academy est une action menée depuis 2017 par l'ONE. Elle vise à encourager les collaborations entre chercheurs et acteurs de terrain dans le champ de l'Enfance. Pour ce faire, ONE Academy soutient principalement :

- des projets de recherche, toujours interdisciplinaires et interuniversitaires, sur des thématiques clés. Les thématiques sont choisies par son comité académique¹ sur proposition issues des premiers ateliers rassemblant des chercheurs et acteurs de terrain. Deux projets de recherche débiteront en 2019.
- le développement de réseaux interdisciplinaires pour encourager les interactions entre chercheurs et acteurs de terrain et mutualiser les outils et ressources disponibles.

¹ Le comité académique est composé des 6 Vice-Recteurs ou Pro-Recteurs à la recherche des 6 universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des représentants de l'ONE, du Fonds Houtman, du Conseil scientifique de l'ONE et de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.



Lors du séminaire, chaque participant a présenté ses centres d'intérêts ou questionnement par rapport au langage dans le champ de l'Enfance. Des discussions ont ensuite fait émerger des pistes ou idées pouvant potentiellement se concrétiser et se prolonger par des mini-projets. Les mini-projets étant en quelque sorte les premières briques de la communauté apprenante en devenir.

Ces projets ont pour objectif de promouvoir une initiative innovante destinée à partager et mutualiser des connaissances et des compétences concernant le langage dans le champ de l'enfance, et ce, dans la dynamique d'une communauté apprenante réunissant chercheurs et acteurs de terrain.

LA SÉLECTION DES PROJETS

Une procédure de vote par les pairs (participants au séminaire) a permis de sélectionner 2 mini-projets sur les 7 conçus lors de cette journée.

- « **Chercheur donne-moi des outils** » coordonné par l'UMons en collaboration avec l'ULB et les acteurs de terrain

L'objectif du projet est de mieux outiller les professionnels de la petite enfance : travailleurs médico-social (TMS), puéricultrices et accueillantes dans l'observation et l'évaluation des interactions parents-enfant pour soutenir le développement linguistique du jeune enfant. Cet outil viendra renforcer les activités de développement linguistique déjà mis en œuvre dans différentes consultations pour enfants de l'ONE, crèches....

- « **Chasse aux trésors du langage** » coordonné par l'Université de Mons en collaboration avec l'ULB

Ce projet vise à mutualiser les expertises de ses divers partenaires en les mettant au service d'une entreprise de conscientisation et de vulgarisation (entendue dans une dynamique d'éducation populaire) ciblant les divers acteurs familiaux susceptibles d'avoir une influence sur le développement des compétences communicatives de l'enfant, et en particulier du langage.

Le projet est basé sur une dynamique de jeux collaboratifs tels que les chasses au trésor, jeux de piste, rallyes, courses de géocaching,... organisés avec des partenaires externes pour les enfants et leur entourage au sein d'une même ville.

APPELS À PROJETS SUR LA QUESTION DU GENRE ET SUR LE MORCELLEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le séminaire d'innovation n'est pas la seule action réalisée en 2018 par ONE ACADEMY, **des appels à projets et des projets de recherche ont également été lancés en 2018.**

Les projets soutenus par ONE ACADEMY doivent avoir 4 caractéristiques importantes :

- le caractère interuniversitaire
- le caractère pluridisciplinaire
- des retombées concrètes pour l'ONE et les acteurs de terrain
- et enfin, l'implémentation des résultats et la mise en œuvre du dispositif de recherche avec les professionnels de l'ONE

Projets de recherche menés en 2018 sur « La question du genre dans les métiers de l'enfance et l'exercice de la parentalité »

Ces deux projets explorent des aspects complémentaires de la question du genre. Les deux équipes interuniversitaires et interdisciplinaires réunies sont :

- L'UMONS en partenariat avec l'ULiège pour le projet « Etre et devenir père, ça se soutient... Implications pour les acteurs de premières lignes »
- L'ULB en partenariat avec l'UCL pour le projet « La question du genre dans les métiers de l'enfance et dans l'exercice de la parentalité et l'éducation du jeune enfant »

Conformément à l'esprit « ONE Academy », les projets sont développés de manière participative et visent à dépasser le clivage entre chercheurs et acteurs de terrain. Les premiers résultats sont attendus dès la fin de 2019.

Appel à projets lancé en 2018 mais qui sera relancé en 2019 faute de candidat : « Morcellement des politiques publiques »

L'appel à projets de recherche porte sur « Le morcellement des politiques publiques et leurs impacts sur la prise en charge de l'enfant et l'effectivité de ses droits ».

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : FIN DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE POUR LES OPÉRATEURS DE TYPE 2

Le 31 décembre 2017 s'est terminée la période transitoire dont bénéficiaient les opérateurs d'accueil extrascolaire de type 2, subventionnés antérieurement par le FESC (Fonds d'équipements et de services collectifs). Cette période a duré trois ans et était destinée à permettre aux opérateurs de se conformer aux critères d'agrément et de subventionnement du décret ATL.



L'arrêté d'application du décret ATL prévoyait que l'ONE examine ensuite les conditions d'agrément de tous les opérateurs de type 2 dans le courant de l'année 2018. L'ONE a ainsi analysé les projets pédagogiques, règlements d'ordre intérieur et qualification du personnel d'accueil de 85 opérateurs, représentant 401 lieux d'accueil.

Au terme de ce travail, la grande majorité des opérateurs a obtenu l'agrément ou est en voie de l'obtenir. Seuls quatre opérateurs se sont vus refuser l'agrément. Ces opérateurs bénéficient d'une période d'adaptation pour pallier les manquements constatés.

2018 représentait aussi la première année d'application du nouveau mode de calcul des subventions. Sur base des dispositions de l'arrêté ATL, l'ONE a fixé la capacité subsidiable de chacun des opérateurs de type 2. Cette capacité subsidiable correspond au nombre de présences d'enfants subsidiables sur une période d'un an et constitue la base de calcul des subventions.

Parallèlement à cette démarche, l'ONE a également procédé à la validation des données utiles au calcul des subventions lors de visites réalisées chez tous les opérateurs.

Pour 8 opérateurs, il est apparu que le nombre de présences d'enfants était insuffisant pour maintenir leur niveau de subvention après application des nouvelles règles. Ces opérateurs bénéficient de la même période d'adaptation que les opérateurs qui ne remplissent pas les conditions d'agrément.

La période d'adaptation a débuté le 1er janvier 2018 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2019. Les opérateurs qui souhaitent en bénéficier établissent un plan d'actions à réaliser, soit pour répondre aux motifs pour lesquels l'agrément leur a été refusé, soit pour atteindre la capacité subsidiable nécessaire au maintien de leur subvention. La mise en œuvre des plans d'actions fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'ONE. A la fin de l'année 2018, quatre opérateurs avaient déjà atteint les objectifs qu'ils s'étaient définis.



GESTION DE L'INSTITUTION

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, l'Office est un parastatal de type B, ce qui signifie qu'il dispose d'une autonomie de gestion, tout en restant sous la tutelle du Ministre de l'enfance.

Le Conseil d'administration (CA) est l'organe central de gestion de l'Office.

Il a notamment pour compétence de définir la politique de l'ONE, de statuer sur les propositions émises par l'administration quant à la gestion de l'Office, d'approuver le Contrat de gestion, le budget, les comptes annuels, d'approuver les avis rendus au Gouvernement, etc.

Les membres du CA (six membres effectifs) sont nommés, pour la durée d'une législature, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de la représen-

tation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en application de la clef d'Hondt). Sont également invités aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultatives : le Président du Conseil d'avis, celui du Conseil scientifique ainsi que la Coordinatrice de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). En outre, lorsqu'il y a un point relatif à la programmation des milieux d'accueil, le président du Comité de programmation y est aussi invitée. Assistent également aux séances, l'Administrateur général de l'ONE, un secrétaire désigné au sein du personnel de l'Office et deux Commissaires du Gouvernement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SITUATION AU 30/06/2019)

PRÉSIDENTE	Madame Claudia CAMUT	Présidente du Conseil d'administration de l'ONE Directrice Relation affiliés, Marketing et Logistique de la Mutualité Solidaris de Mons – Wallonie picarde
Vice-Président-e-s	Madame Elisabeth DEGRYSE	Secrétaire Nationale de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes
	Monsieur Philippe DELFOSSE	Administrateur Délégué asbl CEMôme Administrateur Délégué asbl Espaces Enfance
	Monsieur Jean-Pierre MARIQUE	Président du Fonds Houtman Chimiste retraité de Solvay
MEMBRES	Madame Violaine HERBAUX	Echevine de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de la Mobilité à Silly Conseillère au Centre Jean Gol
	Madame Anne JANSSEN	Hospital Management Unit Coordinator-Médecins sans frontières
COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	Madame Gaëtane CONVENT	
	Monsieur Marc FOCROULLE	
INVITÉS PERMANENTS	Monsieur Philippe ANDRIANNE	Président du Conseil d'avis
	Monsieur Jean-Pierre SCHAAPS	Président du Conseil scientifique
	Madame Anne-Marie DIEU	Coordinatrice a.i. de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Application du décret portant sur la transparence des Organismes Publics (M.B. du 14/08/2003). Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les montants annuels relatifs à chaque poste au 31 décembre 2018.

FONCTION	MONTANTS BRUTS	
Benoît PARMENTIER ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL	De Janvier 2018 à Décembre 2018	135 872,49
PRÉSIDENTE	De Janvier 2018 à Décembre 2018	32 578,88
VICE-PRÉSIDENT(E)S	De Janvier 2018 à Décembre 2018	23 574,75
MEMBRES *	De Janvier 2018 à Décembre 2018	3 363,57
* Les différents montants sont dû au taux de présence en séance	De Janvier 2018 à Décembre 2018	2 740,25

ORGANISATION DE L'ONE

SCHÉMA ORGANISATIONNEL 2018

L'Institution est composée d'une Administration générale qui en assure le contrôle global, de deux grands Départements Accueil et Accompagnement et de Directions sous l'autorité du Conseil d'administration.

Le pilotage interne de l'Institution est complété par des lieux de réflexion stratégique et de coordination :

▪ Collège de l'Administration générale (CAG)

Cet organe est un lieu de **coordination et de communication** officiel de l'Office.

Celui-ci est présidé par l'Administrateur général et est animé par le Directeur général adjoint expert.

Il est composé des différents responsables de directions et des coordinateurs subrégionaux.

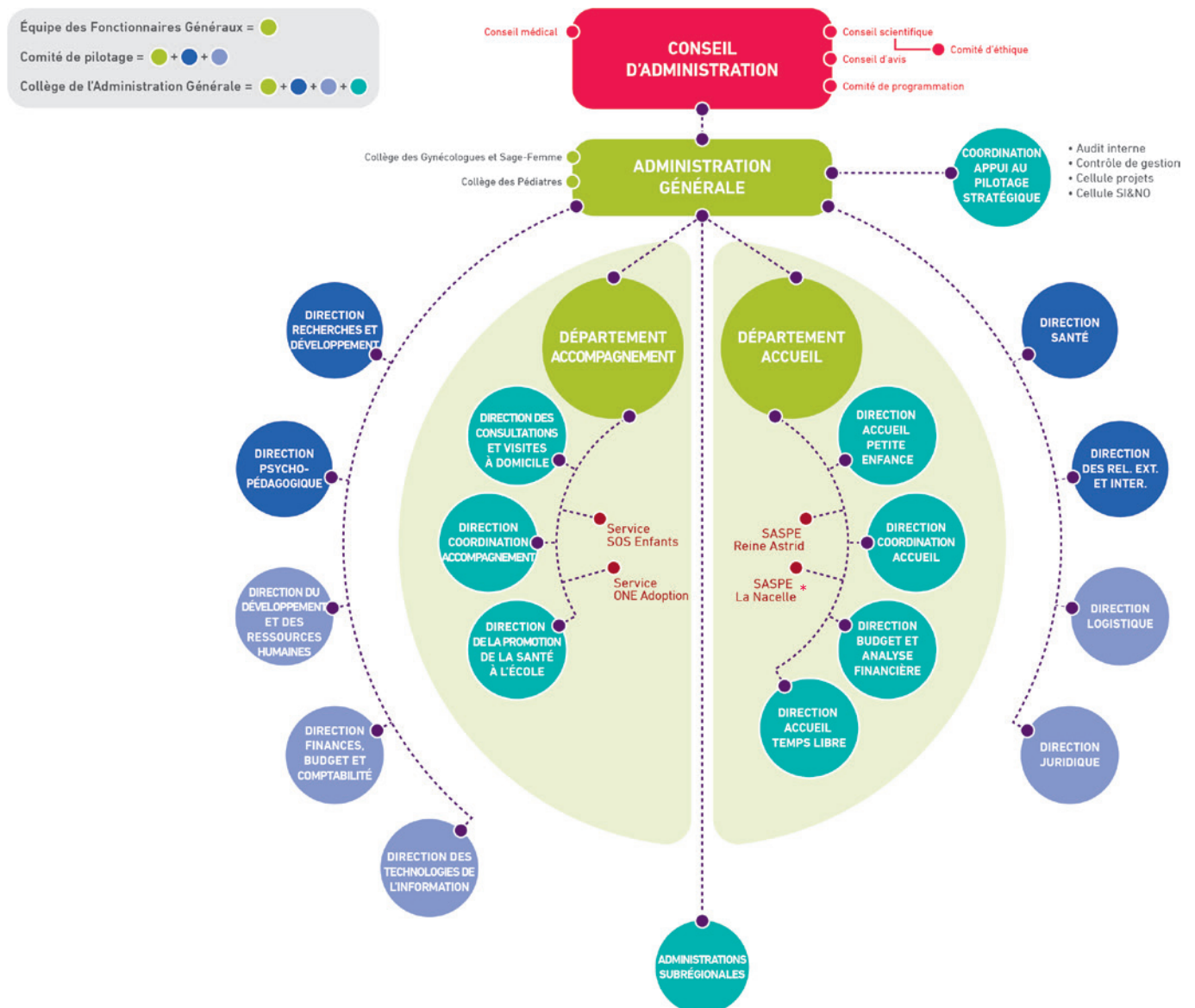
▪ Equipe des fonctionnaires généraux (EFG)

Les fonctionnaires-responsables de l'Administration générale et des Départements Accueil et Accompagnement forment l'Equipe des Fonctionnaires Généraux (EFG), organe de **définition stratégique**.

▪ Comité de pilotage stratégique

Un Comité de pilotage rassemble l'équipe des Fonctionnaires généraux et les Responsables des Directions composant les deux premières lignes transversales.

Ce comité est chargé de la **mise en œuvre des options stratégiques** arrêtées pour l'Institution.



* jusqu'au 30/09/2018

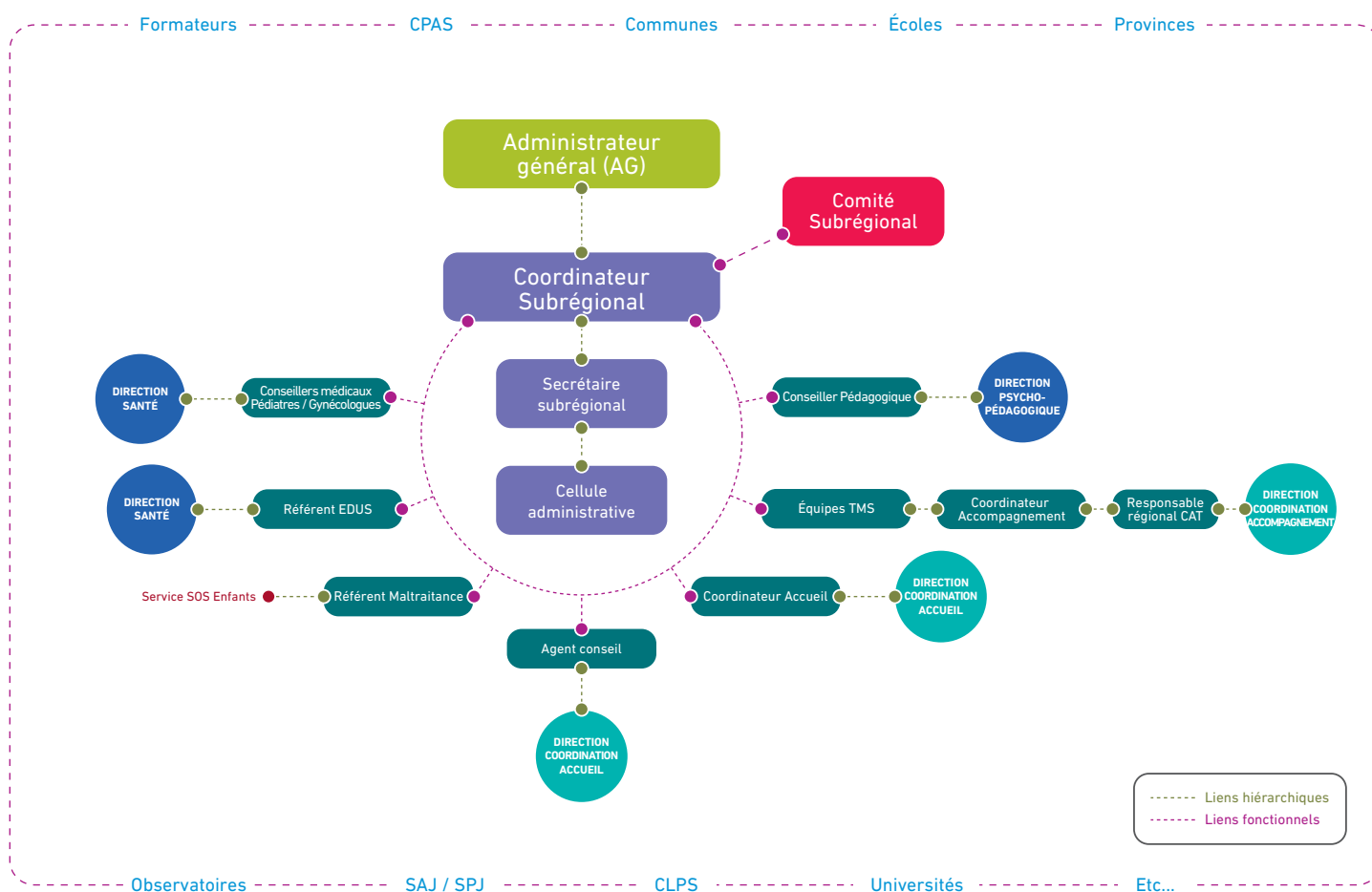
ADMINISTRATEUR GENERAL	BENOÎT PARMENTIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EXPERT	LAURENT MONNIEZ
DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT	JEAN-LUC AGOSTI
DIRECTION DE LA COORDINATION ACCOMPAGNEMENT	CATHERINE LATIERS
DIRECTION DES CONSULTATIONS ET VISITES À DOMICILE	FRANÇOIS CLAERHOUT
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE	ALEC DE VRIES
SERVICE SOS ENFANTS	JESSICA SEGERS
SERVICE ONE ADOPTION	BERNARD MATHIEU
DEPARTEMENT ACCUEIL	Dominique FIEVEZ
DIRECTION DE LA COORDINATION ACCUEIL	BRIGITTE MARCHAND
DIRECTION ACCUEIL PETITE ENFANCE	EDDY GILSON
DIRECTION ACCUEIL TEMPS LIBRE	ANNICK COGNAUX
(ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, ECOLES DE DEVOIRS, CENTRES DE VACANCES)	
DIRECTION BUDGET ET ANALYSE FINANCIERE	CARMELO LEONARDO
SERVICES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉS DE LA PETITE ENFANCE (SASPE)	JEAN-MARIE CABY
DIRECTION LOGISTIQUE	YOLANDE DELEUZE
DIRECTION RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT	GENEVIÈVE BAZIER
DIRECTION SANTE	INGRID MORALES
DIRECTION PSYCHOPEDAGOGIQUE	LAURENCE MARCHAL
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	N.
SERVICE COMMUNICATION INTERNE	MICHAËL HARZIMONT
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	N.
DIRECTION JURIDIQUE	TANIA DUBRULE
DIRECTION RELATIONS EXTERNES ET INTERNATIONALES	N.
SERVICE COMMUNICATION EXTERNE	GUILLAUME GOFFIN
DIRECTION FINANCES / COMPTABILITÉ / BUDGET	XAVIER DUTRIEZ
CELLULE AUDIT INTERNE	N.
CELLULE CONTRÔLE DE GESTION	MARC FRANKEN

SCHÉMA ORGANISATIONNEL SUBRÉGIONAL 2018

L'Office est par ailleurs décentralisé en 6 Administrations subrégionales dont la compétence territoriale s'étend aux provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur et à la Région de Bruxelles-capitale.

Chaque administration est gérée par un Coordinateur subrégional qui assure l'implication et la synergie des activités de l'ONE en matière de politique de l'enfance. Il développe une concertation avec les acteurs institutionnels sociaux, en participant activement à la réflexion sur les moyens à mettre en oeuvre.

Il assure, en outre, un rôle de coordination des intervenants ONE au sein de sa subrégion (Conseillers médicaux gynécologues et sages-femmes, Conseillers médicaux pédiatres, Coordinateurs accueil, Coordinateurs accompagnement, Référents Education à la santé, Conseillers pédagogiques, Agents conseil, Référents maltraitance et une cellule administrative). Les Administrations subrégionales (ASR) apportent également leur appui aux travaux des Comités subrégionaux.



COMITÉS SUBRÉGIONAUX (SITUATION AU 30/06/2019)

Six Comités subrégionaux répartis sur les six zones géographiques correspondantes à chaque administration subrégionale constituent des organes de gestion décentralisés venant en appui au Conseil d'administration (CA). Un Comité subrégional est composé de maximum neuf membres nommés par le CA sur propositions des services agréés par l'ONE. Ses membres sont nommés pour une période de cinq ans, sur la base de la complémentarité de leurs compétences dans les matières de l'enfance et de la gestion publique.

Les Comités subrégionaux prennent notamment en première instance les décisions relatives à l'octroi ou au retrait d'autorisation de l'ensemble des services des milieux d'accueil dans le secteur de l'accueil. En outre, ils agréent les projets santé-parentalité et remettent un avis sur l'agrément des consultations dans le secteur de l'accompagnement.

6 COMITÉS SUBRÉGIONAUX

DU BRABANT WALLON

PRÉSIDENTE	Madame Natacha VERSTRAETEN
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Monsieur Vincent DE LAET Madame Ludivine HENRIOLLE Madame Violaine LOUANT
MEMBRES	Docteur Luc DECORTE Madame Vinciane DULIERE Monsieur Benoît MALEVE Madame Célinie LEMAN Madame Catherine STALAS

DE LIÈGE

PRÉSIDENTE	Madame Martine BODEN
VICE-PRÉSIDENTES	Madame Véronique DRIESEN Madame Pascale SCHMITZ
MEMBRES	Madame Milva CECCHETTO Monsieur Patrick DUVIVIER Monsieur François HOETERS Madame Sabine LEJEUNE Monsieur Olivier MARION Madame Marie-Françoise VAN DEN ABEELE

DE LA RÉGION DE BRUXELLES

PRÉSIDENTE	Madame Séverine ACERBIS
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Carine COPPIN Madame An VERBEKE
MEMBRES	Monsieur Geoffroy CARLY Madame Tiffany MOERMAN Madame Christine REDANT

DU LUXEMBOURG

PRÉSIDENTE	Madame Sylvie LEFEBVRE
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Madame Christine DUROY Madame Nadine MAQUA
MEMBRES	Monsieur Jean-Michel GASPART Monsieur Olivier DULON Monsieur Yves GANSEMAN Docteur Anne MAQUINAY

DU HAINAUT

PRÉSIDENTE	Madame Chantal THOMAS
VICE-PRÉSIDENTES	Madame Chantal BERTOUILLE Madame Brigitte PODEVYN Madame Maryse SEHEQUE
MEMBRES	Madame Joëlle BERLANGER Monsieur Franck DELCROIX Madame Delphine DENEUFBOURG Monsieur Michel MAK Madame Mathilde VANDORPE

DE NAMUR

PRÉSIDENTE	Madame Patricia VANSNICK
VICE-PRÉSIDENTES	Madame Véronique DUCHESNE Madame Fabiola FRIPPIAT
MEMBRES	Monsieur Luc ABSIL Madame Nathalie OLBRECHTS Madame Tamara CHIF Monsieur Fransesko VIRONE

Si vous souhaitez obtenir des informations chiffrées sur des données à propos de l'accueil des enfants, de la santé, de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et bien d'autres, vous pouvez consulter « *ONE en chiffres* » sur

[ONE.be](https://one.be)



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
N° d'édition : D/2019/74.80/84



Rejoignez-nous sur

ONE.be